

QUELQUES ABRÉVIATIONS

AC	Assurance-Crédit
ACD	Accord de Crédit de Développement
AC (DU)	Assurance-Crédit pour Débiteur Unique
ACE	Agence de Crédit à l'Exportation
AID	Association Internationale pour le Développement
AP	Accord de Participation
ARP	Assurance-Risque Politique
CAG (AC)	Chiffre d'Affaires Global (Assurance-Crédit)
CAE	Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est
DG	Directeur Général
DTS	Droit de Tirage Spécial
ED	Etats de Dépenses
ERM	Gestion des Risques d'Entreprise
IDE	Investissement Direct Etranger
IFRS	Normes internationales d'Information Financière
PB	Primes Brutes
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNB	Produit National Brut
RDC	République Démocratique du Congo
REN	Revenus d'émission Nets
SMA	Somme Maximale Assurée
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
T & S	Terrorisme et Sabotage

TABLE DES MATIÈRES

Les Messages de l'ACA

Message du Président de l'Assemblée générale annuelle	4
Message du Président du Conseil d'administration	5
Conseil d'administration	6
L'impact de l'ACA en Afrique	8
Un entretien avec George Otieno, Directeur général	10
L'équipe de l'ACA	12
Adhésion	13
Partenariats & activités	14

Réalisations et résultats de l'exercice 2010

Indicateurs de performance clés	16
Polices émises	16
Somme maximale assurée par pays	16
Somme maximale assurée par secteur	17
Somme maximale assurée par catégorie d'activité	17
2010 Assurance-crédit sur le chiffre d'affaires global Exposition brute par secteur	18
2010 Assurance-crédit sur le chiffre d'affaires global Exposition brute par pays exportateur	18
2010 Assurance-crédit pour débiteur unique Exposition brute par secteur	19
2010 Assurance-crédit pour débiteur unique Exposition brute par pays	19
2010 Assurance-risque politique Exposition brute par secteur	20
2010 Assurance-risque politique Exposition brute par pays	20
Nouveaux projets soutenus en 2010	21

Projets 2010

• Burundi	22
• République Démocratique du Congo (RDC)	24
• Kenya	26
• Rwanda	30
• Tanzanie	32
• Ouganda	34
• Zambie	36

Etats financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2010	38
---	----

Les produits de l'ACA	82
-----------------------	----

Les Membres Actuels	83
---------------------	----

Glossaire des termes d'assurance clés	84
---------------------------------------	----

Contacts	86
----------	----

Contributeurs	87
---------------	----

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Je suis heureux d'associer mon nom à celui de l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (ACA) et ce, à un moment où celle-ci célèbre son 10e anniversaire. Au cours des dix dernières années, l'ACA s'est, en effet, bâti une solide réputation à partir de laquelle elle a pu prospérer et impulser le développement dans ses pays membres, ceci même lors des périodes troubles résultant de la récente crise financière mondiale. La demande pour ses produits n'a, en outre, cessé de croître pendant ladite crise, laquelle aura sérieusement affecté les économies du monde développé ainsi que celles des pays émergents.

En général, l'Afrique a assez bien résisté à la crise mondiale. Ainsi, les études économiques prévoyaient un taux de croissance de près de 5 % pour l'Afrique en 2010, taux qui s'est avéré proche des taux connus pendant la période d'avant-crise. La plupart des pays de l'ACA n'ont pas eu à subir les effets les plus sévères de cette crise, du fait de l'adoption de réformes et politiques macro-économiques avisées avant qu'elle ne survienne.

Il est important de souligner que l'Agence a continué à offrir des solutions professionnelles à ses clients, aussi bien lors des cycles mondiaux d'expansion que de récession économique. Dans un contexte de ralentissement des investissements et d'un accès limité au crédit, tel qu'en 2009, nos performances en termes absolus n'ont, par exemple, pas diminué. Nos expositions brutes et nettes n'ont cessé de croître et les entreprises dans les pays dans lesquels nous sommes implantés ont continué à faire appel à nos services. En 2010, une année de recouvrement au plan économique mondial, l'ACA a assuré certains des projets les plus importants de son portefeuille depuis qu'elle est devenue opérationnelle.

La forte croissance prévue en 2010 pour l'Afrique a ravivé l'appétit des investisseurs pour les opportunités d'affaires dans de nombreux pays membres de l'ACA. Toutefois, le rythme de recouvrement en Europe et en Amérique du Nord, qui comptent parmi les partenaires commerciaux les plus fiables du continent africain, reste faible et pourrait souffrir des effets du relèvement des cours du pétrole. Ceci a un impact négatif sur les flux financiers privés entrant dans nos pays membres. En conséquence, le niveau des ressources financières disponibles pourrait ne pas satisfaire toutes les demandes existantes. Les flux financiers privés en direction de l'Afrique sub-saharienne ont été réduits à 30 milliards de dollars EU en 2010, un montant qui se situe très en-deçà des montants record enregistrés pendant la période d'avant-crise de 2008, et qui ont été estimés par la CNUCED à 88 milliards de dollars EU. Dans un tel contexte, on se rend compte que la région n'est pas entièrement à l'abri des soubresauts qui découleraient de la faible position économique de nombre de ses partenaires occidentaux.

Sur le plan politique, l'indice de perception du risque qu'ont les investisseurs étrangers de l'Afrique pourrait se détériorer en 2011, dans la mesure où 17 élections présidentielles et parlementaires sont programmées au cours de cette année, ce qui est un record. La perception de risque aggravé entraîne le plus souvent une baisse des niveaux d'investissement et une augmentation des coûts financiers.

Je peux cependant affirmer en toute confiance que l'ACA est bien armée pour impulser l'essor du commerce et des investissements en Afrique, plus particulièrement en ces temps incertains. Notre mandat s'est élargi tout en se renforçant dans la durée afin de nous permettre de répondre pleinement aux besoins des entreprises présentes dans nos pays membres.

Au moment où l'ACA célèbre son 10e anniversaire, nous nous devons de rendre un hommage à ses pères fondateurs, pour la vision et la clairvoyance qui auront été les leurs et qui se sont traduites par la création d'une agence multilatérale dont le mandat est de combattre la perception négative que l'on a de l'Afrique en tant que destination des investissements et du commerce international. Au travers de nos produits et de nos services, nous avons dans une large mesure, aidé à changer cette perception. L'Agence a ainsi permis que des flux d'investissement, pour un montant de plus de 2 milliards de dollars EU, prennent le chemin de ses pays membres. Nous avons également aidé nombre d'entreprises à accéder au crédit à de meilleures conditions, de même que certains pays à accroître leurs exportations vers de nouveaux marchés.

Je suis heureux de constater que la campagne d'adhésion de nouveaux membres est en bonne voie. Au cours de l'exercice 2010, les Républiques du Bénin, du Gabon, du Togo et du Zimbabwe ont été admises dans la grande famille de l'ACA. Je me réjouis de les accueillir au sein de notre institution tout en les assurant de notre soutien à tous, pour la mise en œuvre des conditions préalables à leur adhésion pleine et définitive.

Au nom des États membres, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à l'Union africaine pour son soutien politique inestimable, et à la Banque mondiale ainsi qu'à la Banque africaine de développement pour leur assistance financière et technique.



H.E. Matata Ponyo Mapon

Ministre des Finances, République Démocratique du Congo

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au moment où l'ACA célèbre son 10^e anniversaire en 2011, il nous paraît opportun de revenir sur nos performances et sur l'impact que nos services ont eu sur les entreprises de nos clients tout comme sur notre mission de développement tout au long de la dernière décennie. Afin de marquer ce cap important et mettre l'accent sur les réalisations majeures qu'elle aura entreprises au cours de la période, l'ACA a demandé à un consultant indépendant de lui soumettre un rapport sur l'impact qu'elle a eu sur le commerce et les investissements en Afrique au cours de cette même période.

Ce rapport d'évaluation a révélé deux faits importants. Tout d'abord, que l'action de l'ACA reste pertinente et que les investissements réalisés par les pays africains qui en sont membres se sont révélés bénéfiques. Ainsi, des emplois ont été créés, des infrastructures ont été réhabilitées dans nos Etats membres et les ventes à l'exportation ont augmenté sur les marchés existants et nouveaux. D'autre part, l'ACA a aidé à stimuler les marchés financiers primaires et secondaires dans ses pays membres, facilitant ainsi l'accès au crédit pour les exportations et les investissements.

L'évaluation a également fourni à l'ACA des informations qui lui permettront de renforcer son image au moment où elle se prépare à définir une nouvelle stratégie commerciale.

Toujours dans la perspective d'une redynamisation de l'ACA et afin de se préparer pour une nouvelle décennie de croissance, M. George Otieno a pris les rênes de l'Agence en 2010, en tant que Directeur général. Avec plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie de l'assurance et de la réassurance en Afrique et une collaboration de longue durée avec des assureurs internationaux, M. Otieno jouit de la confiance des gouvernements africains et autres parties prenantes pour mener l'ACA vers la prochaine étape de sa croissance.

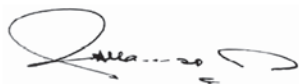
L'ACA continue d'afficher de solides résultats commerciaux reflétés dans le volume croissant des transactions commerciales dans tous les pays membres. Cette tendance est notamment importante dans les pays membres moins stables où, sans l'appui de l'ACA, la possibilité d'obtenir une assurance pour le crédit ou l'investissement sur le marché international aurait été nulle. Notre rentabilité s'accroît constamment et nous avons maintenu nos ratios de pertes sur sinistres à des niveaux raisonnables. Nous avons également augmenté notre capital grâce à des accords de partenariat avec des assureurs et réassureurs sur les marchés nationaux et internationaux.

L'ACA prévoit de commencer à assurer des projets en Afrique de l'Ouest dès 2011, du fait de l'adhésion d'un certain nombre de nouveaux pays, notamment le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Togo, en 2010. Nous prévoyons de doubler le niveau de notre activité d'assurance dans le court terme, étant donné que la demande sur ces marchés va en se raffermissant. Notre stratégie consiste à continuer à décentraliser nos opérations en ouvrant de nouvelles agences dans nos pays membres. Nous souhaitons éventuellement établir un centre d'affaires en Afrique de l'Ouest, qui viendra en complément de nos bureaux déjà existants en Ouganda, en Tanzanie et en Zambie/Malawi.

Au moment où l'ACA entre dans la seconde décennie de son existence, je peux vous assurer que les fondements de notre entreprise sont sains. Cela inclut un capital et des liquidités importants, soutenus par une note "A" sur sa stabilité financière à long terme par Standard and Poor's en 2010. Le Conseil d'administration de son côté est décidé à continuer à assurer une supervision efficace tout en concentrant son énergie sur la poursuite de l'excellence opérationnelle.

Je tiens à féliciter la direction ainsi que le personnel de l'ACA pour leur engagement constant à la cause et au succès de l'Agence.

Nous sommes également redevables à nos actionnaires et à nos partenaires commerciaux, y compris nos réassureurs, ceux-là mêmes qui ont continué à faire confiance à l'ACA et nous ont ainsi aidé à remplir notre mandat, en faisant croître nos activités et accroître notre capacité d'assurance pour plus de commerce et d'investissements en Afrique.



Israël Kamuzora,

Président du Conseil d'administration



CONSEIL D'ADMINISTRATION



De gauche à droite :

Israël L. Kamuzora - Administrateur, Tanzanie, Président du Conseil d'administration

Irène Kego Oloya - Administrateur, Ouganda

Gerard van Brakel - Administrateur, Actionnaires de la Catégorie C

Robert Bayigamba - Administrateur, Rwanda

Prohit Barghav - Banque africaine de développement, Observateur



Gérôme Kamwanga - Administrateur, RD Congo

H.E. Sindiso Ngwenya - Administrateur, Actionnaires de la catégorie D, Vice-président du Conseil d'administration

Prime Nyamoya - Administrateur, Burundi

Sherri Archondo - Banque mondiale, Observatrice

Eng. Abdulrazak Ali - Administrateur, Kenya

Michael Creighton - Administrateur, Actionnaires de la catégorie D

Ne figurent pas sur la photo:

Gerald Niyibigira - Administrateur Suppléant, Burundi

Isaac Awuondo - Administrateur Suppléant, Kenya

Chris Kapanga - Administrateur Suppléant, Malawi

Joy Ntare - Administrateur Suppléant, Rwanda

Basil Saprapasan - Administrateur Suppléant, Tanzanie

Michael Olupot Tukei - Administrateur Suppléant, Ouganda

Dr. Daniel Strausberg - Administrateur Suppléant, Actionnaires de la catégorie C

Rajni Varia - Administrateur Suppléant, Actionnaires de la catégorie D

L'IMPACT DE L'ACA EN AFRIQUE

En 2010, l'ACA a commandité une étude indépendante sur l'évaluation de son impact. Dans ce cadre, elle a reçu des notes sur l'efficacité de son rôle par rapport au développement et sur son impact financier en Afrique, au cours de la dernière décennie. Globalement, l'ACA a obtenu des notes supérieures à la moyenne dans toutes les catégories, notamment dans les domaines de la pertinence, de l'efficacité, du rapport qualité-prix et des partenariats. Le rapport, publié sur le site web de l'ACA, sert de base aux stratégies marketing et commerciale de l'entreprise. L'étude a également produit un Cadre d'évaluation et de suivi afin d'aider l'ACA à examiner son impact sur une base annuelle. Un résumé des conclusions dudit rapport est présenté ci-après.

Contexte de l'étude

Au cours des 10 dernières années, l'ACA a largement étendu ses activités commerciales ; ceci s'est traduit par la signature de plus de 150 polices d'assurance au cours des trois dernières années contre 4 polices seulement lors de ses deux premières années d'existence. En 2006, l'ACA a changé de modèle d'affaires, ce qui, conjointement à une nouvelle structure de son capital, explique l'augmentation du nombre de polices émises au cours de cette période. L'évaluation couvre toute la période d'existence de l'ACA

mais reconnaît que son modèle d'affaires n'est devenu vraiment opérant qu'au cours de la deuxième phase de son existence.

Mesurer l'impact

Mesurer l'impact nécessite à la fois des informations qualitatives et quantitatives. Ces informations sont obtenues à partir d'une série de données (des études, des entretiens avec les clients et les parties prenantes, une recherche contextuelle et des entretiens avec le personnel ainsi qu'avec la direction) afin d'offrir un tableau exhaustif de la performance de l'Agence de même qu'une base à partir de laquelle son impact peut être évalué.

En s'appuyant sur l'évaluation réalisée par la collecte des témoignages, une note a été assignée à chaque dimension de l'impact. L'indice de notation qui a été utilisé pour cette évaluation est : Excellent – Bon – Satisfaisant – Marginal – Décevant.

Dimensions de l'impact

Cette évaluation mesure l'impact selon une gamme de dimensions. Le tableau ci-dessous définit les dimensions de l'impact qui ont été ainsi évaluées et les paramètres de mesure utilisés dans ce rapport.

PARAMÈTRES DE L'IMPACT

Dimension de l'impact	Description	Paramètres
Pertinence	Mesure le degré auquel l'ACA a répondu aux besoins de l'industrie dans les pays membres et ce, dans le cadre de sa mission. Mesure également sa pertinence au vu des changements intervenus au niveau du paysage économique dans les pays membres africains.	<ul style="list-style-type: none"> Adéquation de la mission de l'Agence aux besoins changeants de l'industrie Pertinence dans tous les pays membres Pertinence par rapport aux autres sources d'assurance en termes d'additionnalité
Efficacité	Mesure le degré auquel les opérations de l'ACA ont atteint les objectifs stratégiques identifiés dans les politiques et/ ou le cadre conceptuel selon le cas.	<ul style="list-style-type: none"> Passage en revue des performances opérationnelles de l'ACA par rapport aux plans stratégiques et commerciaux
Performances	Performances des opérations de l'ACA, y compris au niveau de la gestion des coûts, de la rentabilité et de la viabilité financière.	<ul style="list-style-type: none"> Passage en revue des performances financières de l'ACA
Impact sur la perception du risque et sur le commerce régional	Mesure le degré auquel l'ACA a mené au développement du commerce régional et la réponse des gouvernements et du secteur privé au rôle joué par l'ACA pour faciliter le commerce régional - mesure le degré auquel l'ACA a eu un « effet de démonstration » en ajustant la perception du risque dans la région.	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du volume des transactions commerciales et des investissements, qui peut être attribuée à l'ACA Réduction des coûts grâce à l'ACA Effet de démonstration menant d'autres assureurs à s'intéresser au marché Réponse par les gouvernements et le secteur privé au rôle joué par l'ACA
Développement de partenariats et renforcement de la capacité	Mesure le degré auquel l'ACA est impliquée ou a développé des partenariats avec d'autres réseaux qui soutiennent le commerce et l'investissement en Afrique.	<ul style="list-style-type: none"> Impliquée dans ou à l'initiative de partenariats avec des agences et des réseaux afin de mieux faciliter le commerce et l'investissement en Afrique

PARAMÈTRES DE L'IMPACT

Dimension de l'impact	Description	Paramètres
Rapport qualité-prix pour les états membres de l'ACA	Mesure le degré auquel la création de l'ACA a offert à ses états membres un bon rapport coûts-avantages via une facilitation du commerce et de l'investissement en Afrique.	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation accrue de l'investissement et du commerce • Impact économique positif, ex. : <ul style="list-style-type: none"> - Création d'emploi ; - Transfert de technologie ; - Disponibilité accrue du financement des services bancaires et financiers ; - Ventes et exportations accrue vers des marchés existants et nouveaux ; - Substitution des importations et revenus de change ; - Coopération sud/sud • Impact social positif

Résumé des notations

Paramètres	Note
Pertinence	Excellent
Efficacité	Excellent
Performances	Satisfaisant
Impact sur la perception du risque et le commerce régional	Bon
Rapport qualité-prix pour l'ACA/Pays membres	Excellent
Partenariats	Excellent

LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES POUR MENER L'AFRIQUE VERS SA PROCHAINE DÉCENNIE DE CROISSANCE

Un entretien avec George Otieno

Directeur général



“ Avant 2011, je souhaiterais qu’au moins 15 nouveaux pays adhèrent pleinement à l’ACA avec une attention particulière sur l’Afrique de l’Ouest, notamment le Ghana et le Nigeria. Si la tendance se poursuit, je peux facilement entrevoir la présence de 40 pays membres africains au sein de l’ACA avant la fin de la prochaine décennie. ”

Lors de ses 11 premiers mois à la tête de la seule compagnie d’assurance multilatérale d’Afrique, George Otieno a acquis une perspective unique. Avec plus de 30 années d’expérience dans le secteur de l’assurance en Afrique, il a été un témoin privilégié de la croissance de l’industrie et de manière plus importante encore, il connaît toute l’ampleur du potentiel exceptionnel de ce marché. Ainsi, alors que l’ACA célèbre de son 10e anniversaire en 2011, il entre en scène à un moment opportun. Africain jouissant d’une vaste expérience internationale, M. Otieno a de grands projets pour la prochaine décennie de croissance de l’ACA. Dans un entretien avec le DG de l’ACA, nous découvrons ses passions et les projets qu’il nourrit pour l’Agence pour ces trois prochaines années.

Qu’est-ce qui vous a attiré à l’ACA ?

L’ACA jouit d’une bonne réputation dans l’industrie, celle d’une institution solide et bien gérée, et qui a été renforcée par le renouvellement par Standard & Poor’s de sa note “A” en 2010. Je savais également que l’ACA avait maintenu une croissance positive au cours des dernières années. Pour moi, le défi qui consiste à diriger ce type d’organisation tient à la question de savoir comment poursuivre et éventuellement améliorer une performance qui est déjà aussi impressionnante. Depuis que j’ai pris fonction à l’ACA, j’ai réalisé que le dévouement de son personnel est un autre avantage clé. Combinés, je suis convaincu que ces éléments créent des bases solides sur lesquels construire notre réussite.

L’ACA a connu une première décennie mémorable en termes d’opérations avec une croissance unique dans l’industrie. Que prédiriez-vous à l’organisation pour la prochaine décennie ?

Je crois que l’objectif général de l’ACA est de continuer à progresser. Pour arriver à cela, j’aimerais que nous nous concentrons sur trois éléments clés. Le premier est l’adhésion de nouveaux membres. Afin de mieux pénétrer le marché, nous devons rallier un plus grand nombre de pays de manière à pouvoir augmenter notre chiffre d’affaires. À l’heure actuelle, nous sommes totalement opérationnels dans neuf pays et neuf autres devraient parfaire le processus de leur adhésion à l’Agence dans le court terme. Avant 2011, je souhaiterais qu’au moins 15 nouveaux pays adhèrent pleinement à l’ACA, avec une attention particulière sur l’Afrique de l’Ouest, notamment le Ghana et le Nigeria. Si la tendance se poursuit, je peux facilement entrevoir la présence de 40 pays membres africains au sein de l’ACA avant la fin de la prochaine décennie.

L’ACA est l’agence de crédit à l’exportation de l’Afrique. Pour tenir ce rôle, nous devons avoir une empreinte dans chaque pays. Le second objectif est de ce fait une accélération de la décentralisation. Je souhaiterais que l’ACA ouvre des bureaux dans la plupart des pays dans lesquels nous opérons. C’est un élément essentiel pour maintenir notre pertinence sur chaque marché et être mieux à même de réagir et de nous adapter aux besoins des clients.

Le troisième objectif est lié à notre capacité à rester à la pointe de l'innovation. Le commerce, tout comme le monde, est en mouvement permanent. En s'assurant que les clients restent au cœur du développement de nos produits, l'ACA doit pouvoir répondre à leurs besoins en produits subsidiaires et complémentaires. Idéalement, ces produits resteront dans la gamme des assurances sur le risque crédit et risque politique mais pourront être modulables et couvrir une large gamme de risques. Les banques constituent l'exemple parfait de ce que je dis. Nous entendons, dans les prochains mois, lancer un projet pilote de produit d'assurance-crédit qui permettra aux banques de prêter plus aux petites et moyennes entreprises.

Au-delà de l'Afrique, quels sont vos projets pour l'ACA en termes d'adhésion ?

L'ACA est une institution africaine avec une portée mondiale. Cette portée est ce qui bénéficiera le plus aux commerçants africains en leur offrant protection et opportunités commerciales sur des marchés hors d'Afrique. La SACE, l'agence de crédit à l'exportation italienne qui a rejoint l'ACA en 2009, en est un bon exemple. Son adhésion à l'ACA a ouvert de nombreuses opportunités commerciales non seulement aux entreprises italiennes souhaitant faire des affaires en Afrique, mais également aux exportateurs africains intéressés par le marché italien. Je vois déjà les avantages qu'amènerait l'adhésion de certains pays présents en Afrique, tels que l'Australie, la Chine et l'Inde. Cela continuera de faire partie de notre stratégie d'adhésion pour les entités non-africaines.

À quelles difficultés l'ACA devra-t-elle faire face pour réaliser ses objectifs ?

En Afrique, la méconnaissance des avantages de l'assurance en général représente un obstacle. Le concept d'assurance est relativement nouveau pour un grand nombre de personnes; donc convaincre les entreprises et les individus qu'il est dans leur intérêt de protéger leur propriété contre des imprévus est en soi un défi. Cette difficulté est renforcée par le manque de statistiques et d'informations sur les acheteurs et exportateurs, en termes d'assurance-crédit.

Le second obstacle auquel l'ACA doit faire face est le manque de souscripteurs africains qualifiés connaissant ses produits uniques. De ce fait, nous recrutons dans les secteurs parallèles, tels que la banque et l'assurance généraliste, et nous investissons dans la formation. Dans un sens, nous créons une nouvelle catégorie de main-d'œuvre. Le risque est de perdre ces talents au profit d'autres acteurs mais comme pour tout, il faut prendre des risques pour réussir. À ce jour, cette stratégie a bien fonctionné pour nous et je suis convaincu que dans les années à venir, alors que d'autres secteurs se familiariseront avec les produits de l'assurance contre le risque, une réserve de demandeurs d'emploi disposant d'une connaissance plus pratique de nos produits émergera.

On a beaucoup dit que la prochaine décennie appartenait à l'Afrique. Les experts voient le continent comme la nouvelle frontière à conquérir. Quelles sont vos prédictions ?

L'image de l'Afrique est en pleine mutation. Pendant de nombreuses années, le consensus était que l'Afrique avait besoin d'aide. Aujourd'hui, cette perception change, particulièrement au lendemain de la crise financière internationale. Les investisseurs commencent à considérer le continent comme une source d'opportunités. Alors que les marchés européen et nord-américain s'embourbent dans des difficultés, le monde s'intéresse à l'Afrique sous un autre angle, non plus uniquement pour ses ressources mais pour son potentiel commercial. Avec un marché de plus d'un milliard de consommateurs, une classe moyenne en pleine croissance, une intégration régionale, des infrastructures améliorées et une meilleure gouvernance, je ne vois pas pourquoi l'Afrique ne devrait pas devenir une destination de premier choix pour le commerce, lors de la prochaine décennie.

“ Pendant de nombreuses années, le consensus était que l'Afrique avait besoin d'aide. Aujourd'hui, cette perception change, particulièrement au lendemain de la crise financière internationale. ”

L'ÉQUIPE DE L'ACA

Une approche collaborative

Nous sommes convaincus que nos clients bénéficient de notre approche « inclusive » en matière d'affaires. Cela commence avec notre personnel, qui est recruté dans différentes régions à travers le monde et qui relève d'une variété de disciplines. Nous travaillons en équipe pour garantir que chaque police que nous émettons est adaptée aux besoins individuels de chaque client.



ADHÉSION

L'adhésion de nouveaux membres, aussi bien en Afrique qu'en dehors de la région, demeure l'une des priorités majeures pour la croissance et le développement de l'ACA, dans la mesure où elle permettra d'élargir son marché-cible tant pour les investissements que pour les flux commerciaux, ce qui se traduira par une croissance accrue pour les nouveaux membres et par de nouvelles opportunités d'affaires pour l'Agence ainsi qu'une plus grande intégration régionale au niveau du continent tout entier. En outre, l'adhésion de nouveaux membres renforce la diversification géopolitique des risques de l'Agence et, de ce fait, améliore la totalité de son portefeuille de risques.

Au cours de la période sous revue, le Conseil d'administration de l'ACA a reçu et approuvé des demandes d'adhésion de la part du Bénin, du Gabon, de la Côte d'Ivoire, du Togo et du Zimbabwe.

Les pays éligibles aux ressources IDA et comprenant le Bénin, le Ghana et la Côte d'Ivoire ont été en mesure de négocier un soutien financier avec la Banque mondiale pour leur contribution au capital de l'Agence. Les nouveaux Etats membres sont à des niveaux différents dans la mise en oeuvre des conditions préalables à leur adhésion finale.

Présentement, l'Agence compte 19 Etats Membres¹ dont le Bénin, le Burundi, la République Démocratique du Congo (RDC), Djibouti, l'Erythrée, le Ghana, le Gabon, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Liberia, Madagascar, le Malawi, le Rwanda, le Sudan, la Tanzanie, le Togo, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

Les membres institutionnels comprennent Africa Re, Atradius (Gerling Credit Emerging Markets SA), le Marché Commun des Etats de l'Afrique de l'Est et Australe (COMESA), la Banque de Développement de l'Afrique de l'Est et Australe, plus connue sous le nom de PTA Bank, SACE, et ZEP-Re.

¹Les pays suivants sont à des stades divers dans la mise en oeuvre des conditions préalables relatives à leur adhésion définitive à ACA : Bénin, Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ghana, Gabon, Liberia, Sudan, Togo et Zimbabwe.

État du capital émis et entièrement souscrit au 31 décembre 2010

Membre	Nombre d'actions en 2010	Capital entièrement versé en 2010 (Millions \$EU)	Nombre d'actions en 2009	Capital entièrement versé en 2009 (Millions \$EU)
		\$EU		\$EU
Burundi	96	9 600 000	96	9 600 000
RDC	71	7 100 000	71	7 100 000
Kenya	174	17 400 000	174	17 400 000
Madagascar	1	100 000	1	100 000
Malawi	107	10 700 000	107	10 700 000
Rwanda	55	5 500 000	55	5 500 000
Tanzanie	105	10 500 000	105	10 500 000
Ouganda	143	14 300 000	143	14 300 000
Zambie	104	10 400 000	104	10 400 000
	856	85 600 000	856	85 600 000
Africa-Re Corporation	1	100 000	1	100 000
Atradius (Gerling Credit Emerging Markets SA)	1	100 000	1	100 000
COMESA	1	100 000	1	100 000
PTA Bank Limited	1	100 000	1	100 000
PTA Re-Insurance Company	1	100 000	1	100 000
SACE SpA	100	10 000 000	100	10 000 000
Sous-Total	105	10 500 000	105	10 500 000
Total	961	96 100 000	961	96 100 000

PARTENARIATS & ACTIVITÉS



Lancement du bureau à l'hôtel Kempinski de Dar es Salaam, de gauche à droite : S.E. Mustapha Mkulo, Ministre des Finances et Affaires Économiques, Albert Rweyemamu, ACA Tanzanie, Basil Saprapasen, Administrateur Suppléant de l'ACA pour la Tanzanie, Stewart Kinloch, Responsable de la Souscription de l'ACA et Cyprien Sakubu, Responsable des Relations avec les Investisseurs de l'ACA

◀ L'ACA inaugure son troisième bureau régional

Alors que l'ACA se prépare à renforcer son influence en Tanzanie avec un portefeuille d'assurance évalué en 2009 à 254 millions de dollars EU, les leaders du secteur privé tanzanien sont venus en force à l'hôtel Kempinski afin de prendre part aux cérémonies d'ouverture du bureau de l'ACA en Tanzanie, cérémonies qui se sont déroulées le 9 avril. Parmi les éminentes personnalités invitées se trouvaient Son Excellence Mustafa Mkulo, Ministre des Finances et des Affaires Économiques et Israël Kamuzora, Président du Conseil d'administration de l'ACA et Commissaire aux assurances pour la Tanzanie. La Tanzania Private Sector Foundation (fondation du secteur privé de Tanzanie) abrite le bureau de l'ACA en Tanzanie dans ses installations de Dar es Salaam. Le bureau de Tanzanie devient le troisième bureau régional de l'ACA après ceux de l'Ouganda et de la Zambie, ce dernier couvrant également le Malawi.

Extension des partenariats au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : Protocoles d'Accord



De gauche à droite: Stewart Kinloch, ACA et Ola Gadallah Directeur général de l'ECGE

◀ Avec l'Export Credit Guarantee Company of Egypt

L'Export Credit Guarantee Company of Egypt (ECGE) et l'ACA ont signé un Protocole d'accord en marge du Forum des investissements du COMESA à Sharm el Sheikh, en Egypte. L'accord permettra aux partenaires des deux institutions de promouvoir les investissements directs étrangers (IDE) et les exportations en Afrique. Avec un portefeuille combiné de plus de 450 millions de dollars EU, le partenariat devrait aider à dynamiser le commerce intra-Africain.

Avec le Fonds saoudien pour le développement (FSD) ▼

Le Fonds saoudien pour le développement (FSD) a formalisé le partenariat le liant à l'ACA par un protocole d'accord qui a été signé au siège de l'ACA à Nairobi par S.E. Ing. Yousef I. Albassam, Vice-président et Directeur général du FSD et par George Otieno, Directeur Général de l'ACA. Le Protocole d'accord vise à soutenir et à encourager le financement du commerce dans les pays africains, membres de l'ACA. Conformément aux termes dudit accord, les deux parties offriront une large gamme de leurs produits aux exportateurs et banques saoudiens ainsi qu'à leurs homologues africains.

Ateliers sur l'assurance ►

Pour augmenter la capacité et la visibilité des produits d'assurance-crédit et d'assurance risque politique de l'ACA, l'équipe des souscripteurs a organisé une série d'ateliers en 2010 auprès des associations chargées de l'assurance, des banques et des médias au Kenya, au Malawi, en Tanzanie, en Ouganda et en Zambie.



Humphrey Mwangi, Souscripteur principal de l'ACA, répondant aux questions des reporters invités à l'atelier de Blantyre, au Malawi

Présentation du nouveau DG de l'ACA au marché londonien de l'assurance ▼

En novembre, la communauté londonienne de l'assurance est venue en nombre pour faire la connaissance du nouveau DG de l'ACA et de son équipe, composée de Stewart Kinloch, Directeur du département de la Souscription, et Humphrey Mwangi, Souscripteur Principal. Lors d'une réception organisée par le RFIB, près de 80 représentants en provenance des principales entreprises d'assurance de Londres, les souscripteurs et courtiers de Lloyds ainsi que les courtiers d'autres compagnies d'assurance se sont présentés et ont sollicité le soutien de l'équipe de l'ACA pour un certain nombre de contrats potentiels. Au cours de son séjour londonien, le DG de l'Agence a fait une présentation sur le commerce interrégional lors de la conférence sur le Financement des matières premières et le commerce en Afrique de l'Ouest.

L'ACA sponsorise la Conférence minière australo-africaine en Australie ▼

Lors de cette première conférence annuelle, qui a attiré plus de 1 000 cadres de l'industrie minière à travers le monde et plusieurs ministres africains de l'exploitation minière, Stewart Kinloch a fait une présentation sur les risques politiques avec des experts de Gallagher London, l'Export Finance and Insurance Corporation australienne et Anglo American.

Les produits de réassurance et d'assurance contre les violences d'origine politique, le terrorisme et le sabotage de l'ACA voient leur demande exploser ▼

Depuis son lancement au Kenya à la suite des violences postélectorales de 2008, ce produit est devenu l'un des plus "populaires" de l'ACA. En janvier, l'assureur kényan APA a signé un traité pour un contrat de réassurance d'une valeur de 434 millions de dollars EU. Avec ce contrat, l'UAP Ouganda devient la première entreprise d'assurance en dehors du Kenya à obtenir ce produit, qui continue à être l'un des plus rentables de l'ACA.



Lors d'une conférence de presse avec UAP à Kampala, de gauche à droite : Allan Mafabi, ACA Ouganda, Stewart Kinloch, Directeur du département des Souscriptions de l'ACA et Mathew Koech, Directeur général de l'UAP Ouganda

RÉALISATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2010

Indicateurs clés de performance

Catégorie	2010 (millions \$EU)	2009 (millions \$EU)	2008 (millions \$EU)
Primes brutes Emises (PB)	4,8	3,6	1,9
Exposition brute ²	383,8	254,6	112,9
Exposition nette ³	166,5	120,6	68,1
Revenus de souscription nets	2,5	1,4	0,8

Polices émises

Polices émises	2010	2009	2008
Nombre de polices émises	88	58	26
Nombre de nouveaux projets soutenus	17	10	11
Nouvelles polices	43	39	23

Somme maximale assurée (SMA) par pays

Pays	2010 brute	2009 brute	2010 nette	2009 nette
Burundi	12 500 000	3 750 000	7 500 000	3 750 000
RDC	135 519 361	64 741 077	26 919 848	23 641 564
Kenya	45 009 375	31 863 353	35 115 142	22 446 437
Madagascar	3 201 526	1 659 784	3 201 526	1 659 784
Malawi	62 479 636	64 107 033	19 979 636	21 607 033
Tanzanie	12 986 192	14 637 043	12 986 192	11 137 043
Rwanda	26 590 586	-	7 500 000	-
Ouganda	40 340 972	25 728 532	23 122 713	8 228 531
Zambie	38 881 958	39 019 810	27 720 964	23 869 810
Autres ⁴	6 346 948	9 144 240	2 538 779	4 294 332
Total	383 856 554	254 650 872	166 584 800	120 634 534

² Le montant brut des assurances souscrites

³ Le montant net des assurances souscrites

⁴ Autres se rapporte à l'activité d'assurance-crédit sur le chiffre d'affaires global

Somme maximale assurée (SMA) par secteur

Secteur	2010 brute	2009 brute	2010 Nette	2009 Nette
Agro-industrie	5 127 388	5 961 060	2 050 955	2 384 424
Construction	22 296 454	17 095 591	22 296 454	17 095 591
Énergie	65 599 357	82 981 767	14 588 363	24 481 767
TIC	43 165 770	29 137 244	38 165 770	29 137 244
Infrastructure	14 775 395	9 885 293	14 775 395	9 885 293
Fabrication	14 142 942	10 336 243	13 334 369	9 356 563
Exploitation minière	129 999 514	59 811 956	18 750 000	16 062 443
Services	68 007 486	14 441 718	36 400 819	4 731 209
Tourisme	20 742 248	25 000 000	6 222 675	7 500 000
Total	383 856 554	254 650 872	166 584 800	120 634 534

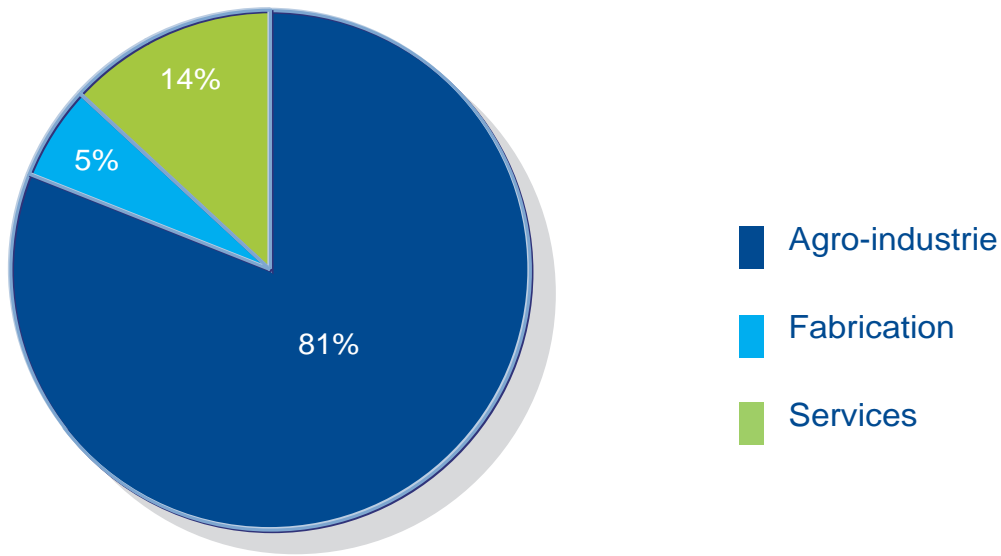
Somme maximale assurée (SMA) par catégorie d'activité

Catégorie d'activité	2010 brute	2009 brute	2010 Nette	2009 Nette
Assurance-investissement	344 599 807	233 474 287	131 136 222	104 307 857
Assurance-crédit ⁵	39 256 747	21 176 585	35 448 578	16 326 677
Total	383 856 554	254 650 872	166 584 800	120 634 534

⁵Les chiffres se rapportent à la valeur des transactions et non au chiffre d'affaires global

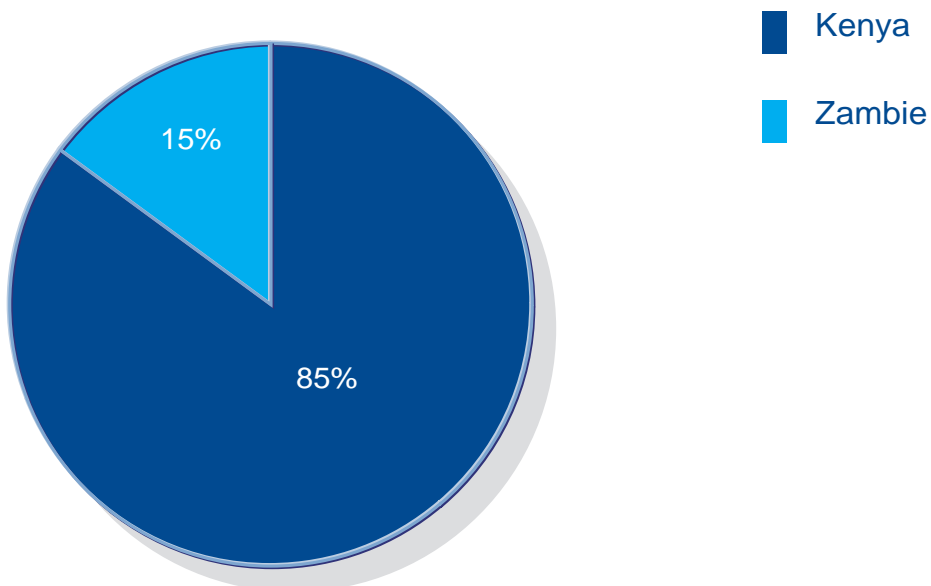
2010

Assurance-crédit sur le chiffre d'affaires global -
Exposition brute par secteur

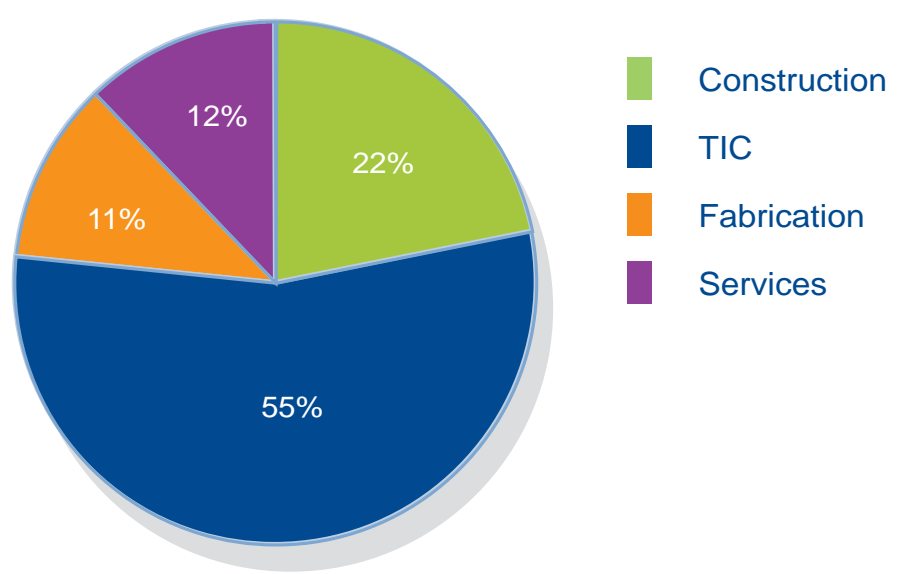


2010

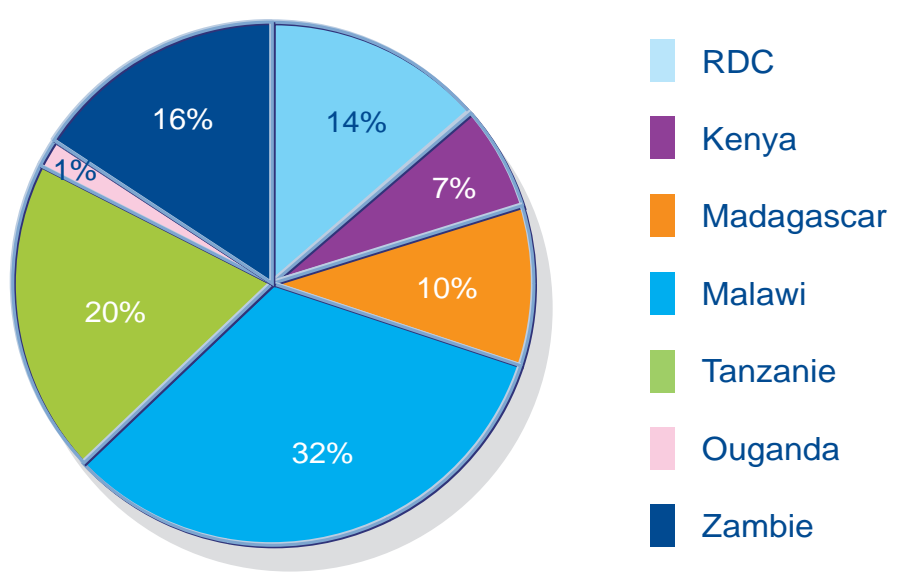
Assurance-crédit sur le chiffre d'affaires global -
Exposition brute par pays exportateur



2010
Assurance-crédit pour débiteur unique -
Exposition brute par secteur

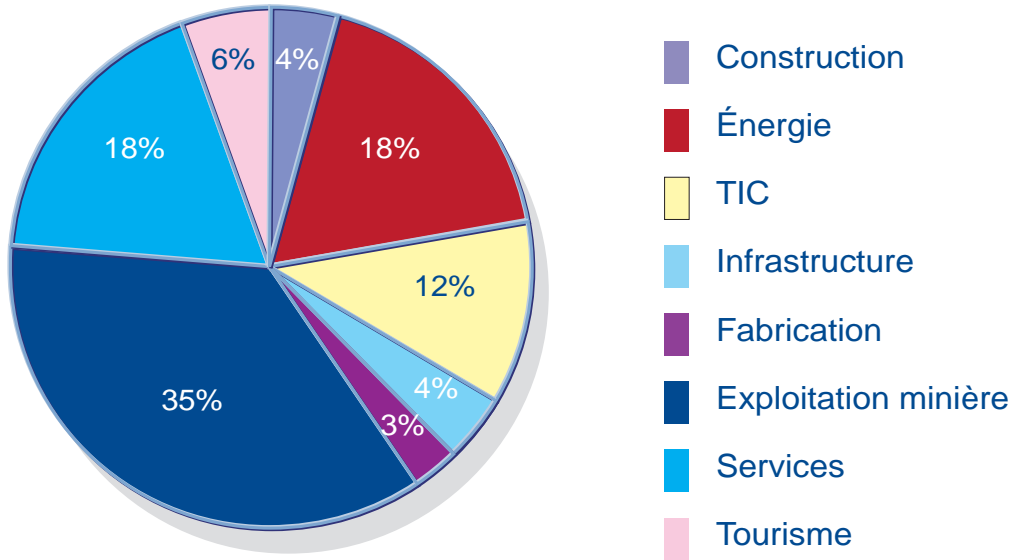


2010
Assurance-crédit pour débiteur unique -
Exposition brute par pays



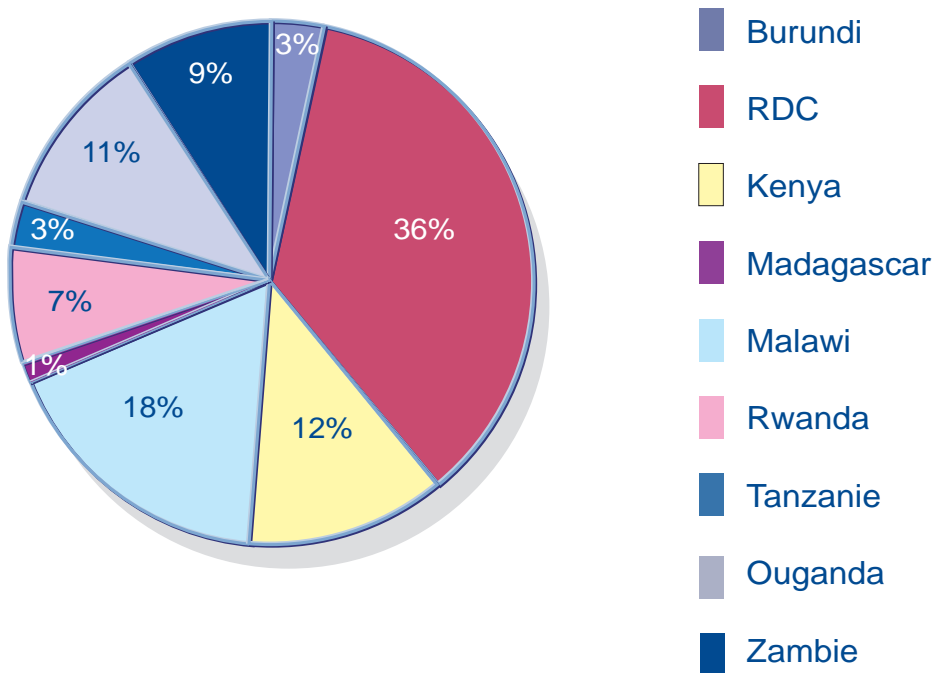
2010

Assurance-risque politique-
Exposition brute par secteur



2010

Assurance-risque politique
Exposition brute par pays



Nouveaux projets soutenus au cours de l'année 2010⁶

Pays récepteur	Projet	Pays investisseur	Secteur	Montant ⁷ (millions \$EU)
Burundi	Construction et exploitation d'un réseau de télécommunications	Botswana	TIC	12 ,5
RDC	Construction d'un complexe immobilier résidentiel et commercial	Divers ⁸	Construction	9 ,0
RDC	Extention d'une mine de cuivre	Pays-Bas	Exploitation minière	160 ,0
Kenya	Exportation de café	Allemagne, Japon, Corée du Sud & États-Unis	Agriculture	4 ,3
Kenya	Logements	Afrique du Sud	Construction	10 ,8
Kenya	Fourniture de radios micro-ondes à un réseau de téléphonie mobile	France	TIC	0 ,6
Kenya	Mise à niveau d'un barrage et d'une usine régionale de traitement des eaux	Divers ⁸	Infrastructures	11 ,8
Kenya	Livraison de médicaments et de produits pharmaceutiques à une agence gouvernementale	Kenya	Fabrication	5 ,0
Kenya	Augmentation de la capacité du marché de l'assurance local	Kenya	Services	3 ,5
Rwanda	Extension d'une usine de ciment	Kenya	Construction	56 ,0
Tanzanie	Mise à niveau de l'approvisionnement en eau	Île Maurice & Tanzanie	Infrastructure	17 ,2
Ouganda	Conception et installation d'un système d'information cadastral	Divers ⁸	TIC	10 ,0
Ouganda	Fourniture de radios micro-ondes à un opérateur de téléphonie mobile souhaitant étendre son réseau	Japon	TIC	0 ,6
Ouganda	Augmentation de la capacité du marché de l'assurance local	Royaume-Uni	Services	11 ,0
Zambie	Fourniture de radios micro-ondes à un opérateur de téléphonie mobile	Japon	TIC	5 ,7
Zambie	Construction d'une usine de production	Inde	Fabrication	7 ,0
Zambie	Construction d'une installation de stockage de céréales et d'une minoterie	Afrique du Sud	Agriculture	18 ,3

⁶Seuls les nouveaux projets, et non les projets récurrents figurent sur la liste

⁷Valeur de transaction du projet ou montant total assuré

⁸Le financement provient d'une institution de développement multilatérale



Artiste:
Jean Ayan

Projets 2010⁹

BURUNDI

Sector: TIC

Projet : Construction et exploitation d'un réseau de télécommunications

Type d'assurance : Assurance-risque politique

Risques couverts : Expropriation (y compris révocation de licence et fréquence) et restriction des transferts

Prise de participation : 12,5 millions de dollars EU

Une entreprise de télécommunications africaine souhaitait protéger un investissement de 12,5 millions de dollars EU qu'elle a réalisé au Burundi. Pour cela, elle a souscrit une assurance auprès de l'ACA afin de couvrir son investissement contre toute expropriation par le gouvernement et toute restriction arbitraire sur le rapatriement de ses bénéfices.

L'entreprise devrait investir un total de 68 millions de dollars EU au Burundi avant 2011. Avec un taux de pénétration sur la téléphonie mobile très inférieur à la moyenne africaine (5,4 % au Burundi contre 34 % à travers l'Afrique), l'entreprise compte sur l'appui continu de l'ACA pour capitaliser sur le potentiel de ce marché.

⁹La liste des projets de l'exercice 2010 n'inclut que les nouveaux projets. Elle ne comporte pas les projets qui bénéficient de la clause de confidentialité.

Artiste:
Jean-Paul-Wabotai

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Projet

Secteur : Construction

Projet : Construction d'un complexe immobilier résidentiel et commercial

Type d'assurance : Couverture complète (assurance contre les risques commerciaux et politiques)

Risques couverts : Défaut de paiement par l'emprunteur, une entreprise privée congolaise, résultant d'une insolvabilité ou d'un refus de paiement, restrictions des transferts, expropriation, embargo, guerre ainsi que troubles civils.

Valeur du projet : 9 millions de dollars EU

Une institution de financement immobilier régionale, dont le mandat est d'aider à promouvoir le secteur du logement en Afrique, a eu recours à l'ACA pour protéger contre tout défaut de paiement, un prêt octroyé par elle. Il existe une carence importante en espaces résidentiels et commerciaux dans les principales villes industrielles de la RDC que sont Kinshasa et Lubumbashi. Une fois terminé, ce projet de logements viendra soutenir les efforts généraux de reconstruction du pays. Cette transaction fait partie des nombreuses autres qui ont été conclues par l'ACA en faveur de ce même financier pour couvrir des projets au Burundi, RDC et en Tanzanie.

Projet

Secteur : Exploitation minière

Projet : Développement d'une mine de cuivre

Type d'assurance : Assurance-risque politique

Risques couverts : Expropriation, dommages ou interruption de l'activité résultant d'une guerre ou de troubles civils, violences d'origine politique, non convertibilité des devises et restriction des transferts, révocation de licence d'exportation, abandon forcé, discrimination sélective et annulation de l'accord minier.

Montant du prêt : 160 millions de dollars EU

Après qu'un investisseur international dans une mine de cuivre ait obtenu le financement nécessaire pour la seconde phase de développement de son projet, ses financiers ont souscrit une assurance-risque politique auprès de l'ACA pour protéger leur prêt contre tout défaut de paiement pouvant résulter d'une action ou d'une inaction gouvernementale. La décision a été prise en partie sur la base de la solidité des relations qui existent entre l'ACA et le gouvernement de RDC, également actionnaire de l'ACA. Un syndicat d'assureurs internationaux a participé au programme aux côtés de l'ACA, leur principale source d'assurance étant le statut de créancier privilégié dont jouit l'ACA auprès de ses états membres telle que la RDC.

À la fin du processus de diligence normale requis pour la souscription, qui inclut une validation du rapport de l'évaluation environnementale par un consultant indépendant, le projet a été approuvé. Il s'agit de la transaction la plus importante de l'histoire de l'ACA avec un investissement total estimé à plus de 400 millions de dollars EU pour un projet qui devrait créer des emplois et améliorer la situation économique de toute la région.



Artiste :
Stephen Njenga

KENYA

Projet

Secteur : Agriculture

Projet : Exportation de café

Type d'assurance : Assurance-crédit sur le chiffre d'affaires global

Risques couverts : Défaut de paiement dû à l'insolvabilité et aux retards de paiement (défaut prolongé)

Estimation du chiffre d'affaires couvert : 4,3 millions de dollars EU

Un exportateur de café kényan a eu recours à l'ACA pour protéger ses créances auprès d'acheteurs en Allemagne, au Japon, en Corée du Sud et aux Etats-Unis contre tous retards et défauts de paiement. L'exportateur utilise la police de l'ACA comme garantie pour accéder aux facilités de crédit de sa banque. L'entreprise, créée en 2005, est spécialisée dans l'approvisionnement en café vert depuis l'Afrique de l'Est et l'expédition vers des torréfacteurs internationaux. Ce café est ensuite utilisé comme mélange spécialisé.

Ce client peut ainsi réaliser des transactions commerciales et négocier les prix directement avec les acheteurs étrangers plutôt que d'être soumis à l'incertitude des enchères comme de nombreux exportateurs de café locaux.

Projet

Secteur : Construction

Projet : Logements

Type d'assurance : Assurance-risque politique

Risques couverts : Embargo, expropriation, dommages ou interruption de l'activité résultant d'une la guerre ou de troubles civils, non respect d'une décision d'arbitrage et restriction des transferts

Valeur du contrat clé en mains : 10,8 millions de dollars EU

Pour répondre à la demande croissante d'hébergements à Nairobi, l'agence gouvernementale en charge du développement de logements s'est fixée pour objectif de construire 30 000 logements avant 2013.

L'un des projets de cette initiative, la construction de 105 appartements résidentiels dans une banlieue de Nairobi, fut confié à un entrepreneur soutenu par une banque d'investissement internationale. Le bailleur de fonds a souscrit une assurance-risque politique auprès de l'ACA afin d'atténuer les risques pouvant éventuellement affecter le projet, lequel devrait être terminé en mai 2011.

KENYA suite

Projet

Secteur : TIC

Projet : Provision de radios micro-ondes numériques à un réseau de téléphonie mobile

Type d'assurance : Assurance complète contre tout défaut de paiement

Risques couverts : Retard de paiement, défaut de paiement du fait d'une insolvabilité, restriction des transferts, expropriation, embargo, dommages matériels ou interruption de l'activité résultant d'une guerre ou de troubles civils

Valeur du contrat : 600 000 dollars EU

Conformément à sa stratégie de croissance, l'entreprise nationale de télécommunications a lancé un appel d'offres auprès de fabricants pour améliorer la capacité de transmission dans la région ouest du Kenya. Un fabricant mondial d'équipements de télécommunications a remporté l'appel d'offres et souscrit une assurance auprès de l'ACA pour protéger la totalité du contrat contre tout défaut de paiement.

La collaboration entre l'ACA et ce client s'étend à des contrats similaires au Malawi, en Ouganda et en Zambie.

Project

Secteur : Infrastructure

Projet : Mise à niveau du barrage et de l'usine régionale de traitement des eaux

Type d'assurance : Assurance-risque politique

Risques couverts : Défaut de paiement par une agence gouvernementale

Valeur du projet : 11,8 millions de dollars EU

Lorsqu'une entreprise de construction kényane a remporté un appel d'offre gouvernemental pour la mise à niveau d'un barrage et d'une usine régionale de traitement des eaux qui approvisionnent 20 % de Nairobi, elle a tout d'abord pris le temps de savourer sa victoire. Sa seconde réaction a été de souscrire une assurance contre le risque potentiel de défaut de paiement par le Conseil régional du service des eaux.

Avec une couverture en place, l'entreprise a pu poursuivre sans inquiétudes ses activités. Elle a également eu la satisfaction supplémentaire de travailler sur un projet qui pourra éventuellement faire économiser près de 130 000 \$ par an à la ville en désengorgeant les entrées d'eau.

KENYA suite

Projet

Secteur : Fabrication

Projet : Livraison de produits pharmaceutiques et de fournitures médicales à une agence gouvernementale

Type d'assurance : Assurance-risque politique

Risques couverts : Défaut de paiement par une agence gouvernementale

Valeur du projet : 5 millions de dollars EU

Un fabricant kényan de produits pharmaceutiques pour le traitement du paludisme et du HIV/SIDA a remporté un appel d'offres pour la distribution des fournitures médicales à une agence gouvernementale responsable de l'approvisionnement, de l'entreposage et de la distribution de fournitures médicales. L'agence est chargée de livrer jusqu'à 45 % des médicaments et équipements de santé aux structures de santé publique à travers le Kenya.

Avant de signer le contrat, le fabricant a souscrit une assurance auprès de l'ACA contre tout défaut de paiement. Les solides relations de l'ACA avec le gouvernement kényan, qui est également un actionnaire de l'agence, offre aux clients une protection supplémentaire contre toute défaillance du gouvernement à honorer ses obligations.

Projet

Secteur : Services

Projet : Augmenter la capacité du marché de l'assurance local

Type d'assurance : Réassurance - Traité en excédent de sinistre contre les violences d'origine politique

Risques couverts : Protège les titulaires des polices émises par l'assureur local contre les dommages qui surviennent sur toutes les catégories de propriété et contre toute interruption de l'activité résultant d'émeutes politiques, de grèves et/ou de troubles civils, des dommages par acte de malveillance connexes, des mouvements d'insurrection, de révolte ou de rébellion, et des mutineries et/ou coups d'état

Somme maximale assurée par propriété : 3,5 millions de dollars EU

Cet assureur kényan, présent dans toute l'Afrique de l'Est, est devenu le troisième assureur local à signer le traité de l'ACA. Dans le cadre du programme, l'assureur cible un portefeuille de PME et de clients individuels auxquels il offre cette couverture en complément des polices incendie et automobiles existantes. Le traité devrait augmenter leur compétitivité et les aider à épurer un marché saturé.

L'ACA a tout d'abord introduit le traité de réassurance contre les violences d'origine politique en 2008, en réponse aux pertes importantes résultant des dommages occasionnés aux propriétés et de l'interruption d'activité pendant les violences postélectorales au Kenya. Ces risques étant en général catégoriquement exclus des polices d'assurance générale, le produit de l'ACA a comblé un vide important sur le marché. En plus de sa collaboration avec des entreprises locales d'assurance, l'ACA a obtenu le soutien des souscripteurs de Lloyd's of London, ainsi que d'Africa-Re et de Zep-Re pour cette couverture.



Artiste :
Innocent Nkurunziza

RWANDA

Projet

Secteur : Construction

Projet : Expansion d'une usine de ciment

Type d'assurance : Assurance-risque politique

Risques couverts : Défaut de paiement dû à une restriction des transferts, expropriation, dommages ou interruption de l'activité causés par une guerre et des troubles civil et embargo.

Investissement total : 56 millions de dollars EU

Portée par la demande d'une industrie de la construction en pleine explosion, la production de ciment est une activité solide en Afrique de l'Est. Au Rwanda, un producteur local de ciment couvrant le marché national et les marchés voisins du Burundi, de l'est de la RDC et de l'Ouganda avait besoin d'augmenter sa production afin de répondre à la demande croissante. Afin de soutenir cette expansion, une banque régionale lui a accordé une facilité de crédit sur une période de six ans. Avant que le contrat ne soit finalisé, la banque a souscrit une assurance auprès de l'ACA contre tout défaut de paiement pouvant résulter de risques politiques.

Avec le prêt en place, le producteur de ciment devrait pouvoir accroître sa capacité de production en passant de 100 000 à 600 000 tonnes par an. Les investissements technologiques promettent également une plus grande efficacité qui, elle, permettra à l'usine de répondre à la demande régionale qui devrait atteindre 1,1 million de tonnes avant 2020.



Artiste :
David Muzungu

TANZANIE

Projet

Secteur : Infrastructure

Projet : Mise à niveau de l'approvisionnement en eau

Type d'assurance : Assurance-risque politique

Risques couverts : Défaut ou refus de paiement par un ministère et restriction de transferts

Valeur totale du projet : 17,2 millions de dollars EU

L'accès à l'eau potable reste un obstacle pour la réalisation des objectifs de développement tanzaniens. 11 % seulement des foyers ont un accès direct à l'eau potable tandis que le reste de la population doit parcourir une distance de 15 à 30 minutes pour accéder à l'eau.

Ce projet permet un approvisionnement fiable et sûr en eau potable à une ville de plus d'un million d'habitants située au centre de la Tanzanie. L'ACA fournit à l'entreprise d'ingénierie basée à l'île Maurice une assurance contre les retards et défauts de paiement par le ministère commanditant le projet, en plus des risques de restriction des transferts.





Artiste :
Eria Nsubuga

UGANDA

Projet

Secteur : TIC

Projet : Conception et installation d'un système d'information cadastral

Type d'assurance : Assurance-risque politique

Risques couverts : Frustration de contrat et appel abusif de caution

Valeur du contrat : 10 millions de dollars EU

Une entreprise d'ingénierie française a remporté un appel d'offres pour numériser l'enregistrement des titres fonciers et garantir la tenue de registres fonciers en Ouganda. L'entreprise a souscrit une assurance auprès de l'ACA pour se protéger contre la frustration de contrat et l'appel abusif des cautions bancaires obtenues dans le cadre des exigences de leur projet.

Une fois terminé, le projet aidera à promouvoir la transparence dans les procédures d'accèsion à la propriété et en conséquence, à soutenir l'augmentation des investissements dans le secteur de l'immobilier.

Projet

Secteur : TIC

Projet : Fourniture de radios micro-ondes numériques à une entreprise de téléphonie mobile pour l'extension de leur réseau

Type d'assurance : Assurance globale contre le risque de défaut de paiement

Risques couverts : Retard de paiement, défaut de paiement du fait d'une insolvabilité, restriction des transferts, expropriation, embargo, et dommages physiques et interruption de l'activité résultant d'une guerre ou de troubles civils

Valeur du contrat : 600 000 dollars EU

Lorsque l'un des plus grands fabricants et fournisseurs d'équipements de télécommunications au monde signa un contrat d'approvisionnement avec un opérateur mobile international en Ouganda, leur premier arrêt fut dans les bureaux de l'ACA. Avec une police globale couvrant une variété de risques, notamment les retards et défauts de paiement, l'entreprise a pu exécuter le contrat.

La collaboration entre l'ACA et ce fabricant mondial s'étend à des contrats similaires en Ouganda, au Kenya, au Malawi et en Zambie.

Projet

Secteur : Services

Projet : Augmenter la capacité du marché de l'assurance local

Type d'assurance : Réassurance - Traité en excédent de sinistre contre les violences d'origine politique, le terrorisme et le sabotage

Risques couverts : Protège les titulaires de polices émises par l'assureur local contre les dommages sur toutes les catégories de propriété et l'interruption de l'activité résultant d'émeutes politiques, de grèves et/ou de troubles civils, les dommages par acte de malveillance connexes, les mouvements d'insurrection, de révolte ou de rébellion, et les mutineries et/ou coups d'état

Valeur totale de la propriété assurable : 11,0 millions de dollars EU

En Ouganda, l'ACA réassure un certain nombre de compagnies d'assurance afin d'augmenter leur capacité à offrir à leurs clients une nouvelle couverture contre les dommages matériels causés par une gamme d'actes de violence motivés par la politique.

Cette couverture devrait aider les assureurs Ougandais à augmenter leur compétitivité et leur pénétration sur le marché de l'assurance, une valeur ajoutée importante sur un marché où 5 entreprises sur 20 contrôlent 60 % du marché et où le taux de pénétration est inférieur à 1 %.

L'ACA a tout d'abord lancé ce produit de réassurance sur le marché kényan en 2008 après qu'une évaluation de la violence postélectorale au Kenya ait révélé un écart sur le marché local de l'assurance équivalant à plusieurs millions de dollars de dommages non couverts. Avec ses partenaires de la Lloyd's of London, Africa Re et Zep Re, l'ACA est à même d'augmenter la capacité d'assurance sur les marchés régionaux de la région.



Artiste :
Hannah Uzor

ZAMBIE

Projet

Secteur : Agriculture

Projet : Construction d'une installation de stockage des céréales et d'un moulin de farine de blé

Type d'assurance : Assurance-risque politique

Risques couverts : Non respect d'une décision d'arbitrage, embargo, expropriation, restriction des transferts, et dommages matériels ou interruption de l'activité résultant d'une guerre ou des troubles civils

Valeur du projet : 18,3 millions de dollars EU

De nombreux fermiers en Zambie sont désavantagés par le manque d'installations de stockage pour céréales et de moulins. Pour éviter des gaspillages et sans les équipements de broyage adéquats, ils ont souvent dû vendre leur production à un prix réduit. Ce projet aidera à réduire les pertes post-récoltes tout en permettant aux fermiers de vendre un produit à plus forte valeur ajoutée, à un tarif plus élevé. Il devrait permettre la création de 120 emplois et attirer un flux régulier de capital étranger grâce au prêt que l'ACA assure.

Projet

Secteur : TIC

Projet : Fourniture de radios micro-ondes numériques à un opérateur de téléphonie mobile

Type d'assurance : Couverture globale contre tout défaut de paiement

Risques couverts : Retard de paiement, défaut de paiement dû à une insolvabilité, restriction des transferts, expropriation, embargo, et dommages matériels ou interruption de l'activité résultant d'une guerre ou de troubles civils

Valeur du contrat : 5,7 millions de dollars EU

Un fabricant mondial d'équipements de télécommunications a décroché une commande pour fournir à crédit des équipements à un opérateur de téléphonie mobile en Zambie. Pour se protéger contre d'éventuels problèmes de paiement, le fabricant a obtenu une couverture globale auprès de l'ACA.

La collaboration entre l'ACA et ce fabricant d'équipements s'étend à des contrats similaires au Malawi et en Ouganda. Il s'agit de la 5^e transaction entre l'ACA et ce client, qui profite de la confiance qu'inspire l'assurance de l'ACA pour renforcer sa présence en Zambie.

Projet

Secteur : Fabrication

Projet : Production d'une usine de mise en bouteille

Type d'assurance : Couverture globale contre tout défaut de paiement

Risque couverts : Défaut ou retard de paiement, expropriation, restriction des transferts et inconvertibilité des devises, et dommages matériels ou interruption de l'activité résultant d'une guerre ou de troubles civils

Valeur du prix : 7 millions de dollars EU

Le bailleur de fonds, la filiale locale d'un groupe bancaire international de bonne réputation, a offert un prêt de 7 millions de dollars EU à une usine de fabrication. La banque a souscrit une assurance auprès de l'ACA pour se protéger contre les risques de défaut de remboursements programmés.

Une fois terminée, l'usine devrait approvisionner le marché local ainsi que la totalité de l'Afrique centrale, en biens de consommation.



AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2010

TABLE DES MATIÈRES

Informations sur les organes de l'Agence	40
Rapport des Administrateurs	42
Déclaration de la responsabilité des Administrateurs sur les états financiers	43
Rapport de l'Auditeur indépendant sur le Compte spécial	44
Rapport de l'Auditeur indépendant sur les Comptes fiduciaires de garantie et les Comptes de revenus	46
Rapport de l'Auditeur indépendant sur les états financiers	49
État du résultat global	50
Bilan au 31 décembre 2010	51
Variation des capitaux propres	52
Tableau des flux de trésorerie	53
Notes relatives aux états financiers	54

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

INFORMATIONS SUR LES ORGANES DE L'AGENCE

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Les membres actuels du Conseil d'administration sont les suivants:

Nom	Membre représenté	Fonction	Administrateur suppléant
Israël L. Kamuzora	Tanzanie	Président	Basil Saprapasen
Sindiso Ngwenya	Membres de la catégorie D	Vice-président	Rajni Varia
Prime Nyamoya	Burundi	Administrateur	Gérard Niyibigira
Abdulrazaq Adan Ali	Kenya	Administrateur	Isaac Awuondo
Robert Bayigamba	Rwanda	Administrateur	Joy Ntare (Nommée le 19 mai 2010)
Irène Kego Oloya	Ouganda	Administrateur	Michael Olupot Tukei
Gérôme Kamwanga (nommé le 19 mai 2010)	Malawi et République démocratique du Congo	Administrateur	Chris Kapanga (Malawi)
Gerard van Brakel	Membres de la catégorie C	Administrateur	Daniel Stausberg
Michael Creighton (nommé le 19 mai)	Membres de la catégorie D	Administrateur	s.o.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Directeur général : George Otieno (Kenya, qui a pris ses fonctions le 12 juillet 2010)

Directeur général a.i. : Stewart Kinloch (Grande-Bretagne, jusqu'au 12 juillet 2010)

SIÈGE SOCIAL DE L'ACA

Kenya Re Towers, 5th Floor
Upperhill off Ragati Road
P O Box 10620-00100, NAIROBI
KENYA

BUREAUX DE REPRÉSENTATION DE L'ACA

BUREAU DE L'OUGANDA
Plot 43 Nakasero Road
P.O.Box 7683
KAMPALA
OUGANDA

BUREAU DE ZAMBIE
Kwacha House Annex
Cairo Road
P.O. Box 31303
LUSAKA
ZAMBIE

BUREAU DE TANZANIE
Tanzania Private Sector Foundation
Private Sector House
Plot 1288, Mwaya Road, Masaki.
Msasani Peninsula
P.O. Box 11313
DAR ES SALAAM
TANZANIE

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

INFORMATIONS SUR LES ORGANES DE L'AGENCE

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

BANQUIERS

Standard Chartered Bank Kenya Limited
Kenyatta Avenue Branch,
P O Box 40310-00100, NAIROBI
KENYA

Citibank
Canary Wharf
London E14 5LB
UNITED KINGDOM

Citibank N.A
P.O Box 30711-00100, NAIROBI
KENYA

DÉPOSITAIRES DES FONDS FIDUCIAIRES DE GARANTIE

Nedbank Limited
Old Mutual Place
2 Lambeth Hill,
London EC4V 4GG
UNITED KINGDOM

ING Bank
N.V. London Branch
60 London Wall,
London EC2M 5TQ
UNITED KINGDOM

AUDITEUR

Deloitte and Touche
Deloitte Place
Waiyaki Way, Muthangari
P O Box 40092-00100, NAIROBI
KENYA

AVOCATS-CONSEILS

Anjawalla & Khanna Advocates
ALN House, Eldama Ravine Garden,
Westlands
P.O Box 200-00606, NAIROBI
KENYA

Clyde & Co LLPING Bank
51 Eastcheap,
London EC3M 1 JP
UNITED KINGDOM

RAPPORT DES ADMINISTRATEURS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Les Administrateurs présentent leur rapport et les états financiers vérifiés de l'exercice clos au 31 décembre 2010, lesquels donnent la situation des affaires de l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (« ACA » ou « l'Agence »).

CRÉATION

L'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique est une personne morale créée en vertu de l'Accord portant création de l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (« Traité de l'ACA »). Ledit Accord est entré en vigueur le 20^e jour du mois de janvier 2001 et a été amendé le 20^e jour du mois de janvier 2007. L'Agence est enregistrée auprès du Secrétariat des Nations unies (sous le numéro matricule 49593) conformément aux dispositions de l'article 102 de la Charte des Nations unies.

L'ACA a son siège social à Nairobi, au Kenya. Elle a également des bureaux de représentation à Kampala, en Ouganda ; à Lusaka, en Zambie ; et à Dar-es-Salam, en Tanzanie.

ACTIVITÉ PRINCIPALE

L'ACA a été créée en vue de faciliter, d'encourager et de développer la fourniture de l'assurance (y compris la coassurance et la réassurance), des garanties et d'autres services et instruments financiers à des fins de promotion des échanges commerciaux, des investissements et d'autres activités productives en Afrique, en complément à ceux qu'offrent les secteurs public et privé, ou en coopération avec ces derniers.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice est présenté à la page 50

	\$EU
Revenu	3 591 364
Dépenses	<u>(4 207 633)</u>
Perte de l'exercice imputée aux bénéfices réinvestis	<u><u>(616 269)</u></u>

ADMINISTRATEURS

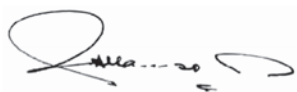
Les Administrateurs titulaires et leurs Suppléants pour l'exercice sont indiqués à la page 40.

AUDITEUR

L'auditeur, Deloitte & Touche, a été désigné par l'Assemblée générale annuelle réunie le 19 mai 2010, pour une période de trois ans.

Il a exprimé sa disponibilité à continuer à exercer ces fonctions.

Par ordre du Conseil



Président du Conseil d'administration

Nairobi

Le 18 mars 2011

DÉCLARATION DE LA RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS SUR LES ÉTATS FINANCIERS

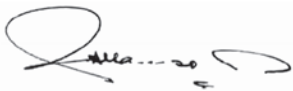
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Aux termes du Traité de l'ACA, les administrateurs ont la responsabilité de préparer des états financiers, lesquels donnent une image fidèle de la situation financière et du résultat des opérations de l'Agence à la fin de chaque exercice. Ils sont également responsables de la bonne tenue des livres comptables montrant en tout temps, avec une précision raisonnable, la situation financière de l'Agence. Ils sont de même responsables de la sauvegarde de ses actifs.

Les administrateurs doivent préparer ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences du Traité de l'ACA. Ils sont également responsables des contrôles internes permettant une préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une erreur.

Les administrateurs acceptent la responsabilité des états financiers de l'exercice, lesquels ont été préparés sur la base de normes comptables appropriées, de jugements et appréciations raisonnables et prudents, conformément au référentiel IFRS et aux dispositions du Traité de l'ACA. Les administrateurs sont d'avis que les états financiers de l'Agence donnent une image fidèle de la situation de ses opérations financières et de son résultat d'exploitation. Ils sont par ailleurs, responsables de la tenue des livres des comptes sur la base desquels sont préparés les états financiers ainsi que des systèmes adéquats de contrôles financiers internes.

Les administrateurs n'ont aucune raison de penser que l'Agence ne sera pas en mesure de poursuivre ses activités au cours des douze prochains mois à compter de la date de cette déclaration.



Israël L. Kamuzora

Administrateur



Sindiso Ngwenya

Administrateur



George Otieno

Directeur général

Le 18 mars 2011

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES SUR LE COMPTE SPÉCIAL

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Introduction

Aux termes de :

- l'Accord de crédit de développement (ACD) daté du 8 juin 2001;
- l'Accord amendant l'Accord de crédit de développement daté du 19 juillet 2005; et
- l'Accord portant amendement de l'Accord de crédit de développement daté du 23 mars 2007 (Accord de crédit amendé),

lesquels accords ont été conclus entre l'Association internationale pour le développement (IDA) et l'Agence, l'IDA a accordé à cette dernière un crédit de développement s'élevant à 7 200 000 Droits de Tirage Spéciaux (DTS) -environ 10 000 000 \$EU avant la prise en compte des effets des fluctuations des taux de change, les transactions de l'Agence étant principalement libellées en dollars des États-Unis- pour financer les charges d'exploitation de l'Agence. Ce montant comprend : (a) un montant initial de 3 900 000 DTS (5 310 422 \$EU) ; et (b) un montant supplémentaire de 3 300 000 DTS (soit près de 5 000 000 \$EU). Tel que requis par l'Accord de crédit amendé, l'ACA a ouvert un Compte spécial aux fins d'y déposer les ressources du crédit mobilisé auprès de l'IDA.

Les activités du Compte spécial comprennent la réception des dépôts et des décaissements reçus de l'IDA, tels que certifiés par des États de Dépenses, les paiements justifiés par des demandes de retrait, les intérêts éventuels sur les soldes et qui appartiennent à l'emprunteur, et les soldes restant à la fin de l'exercice.

Les demandes de tirages additionnels dans le cadre du crédit accordé à l'Agence sont basées sur les états de dépenses soumis par la direction à l'IDA pour des charges encourues aux termes des modalités de l'Accord de crédit amendé.

Responsabilité de la Direction

La Direction a la responsabilité de s'assurer que les activités du Compte spécial sont conformes aux procédures de l'IDA et à l'Accord de crédit amendé ainsi qu'aux contrôles internes qu'elle juge nécessaires afin de garantir que les activités du Compte spécial sont exemptes d'inexactitudes significatives, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une erreur.

Responsabilité de l'auditeur

En tant qu'auditeur de l'Agence, nous devons donner une opinion sur le degré de conformité des activités du Compte spécial selon les procédures de l'IDA et les modalités de l'Accord de crédit amendé, et rendre compte du solde du Compte spécial à la fin de l'exercice. Nous sommes également tenus de vérifier et d'indiquer si les retraits effectués suivant les procédures des états de dépenses sont corrects et justifiés.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences déontologiques et que nous planifions et exécutions notre audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les activités du Compte spécial sont conformes aux procédures de l'IDA, aux modalités de l'Accord de crédit amendé et au solde du Compte spécial au 31 décembre 2010.

L'audit inclut l'examen, sur la base de sondages, des transactions concernant les activités du Compte spécial et des preuves soutenant la conformité de ces activités avec les procédures de l'IDA et les modalités de l'Accord de crédit amendé.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES SUR LE COMPTE SPÉCIAL POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Résultats de l'audit

Au courant de l'exercice clos au 31 décembre 2010, la direction a soumis un état des dépenses demandant des retraits additionnels de 503 310 \$EU dans le cadre de l'Accord de crédit amendé. Ces demandes étaient en rapport avec les dépenses encourues pendant les exercices financiers clos au 31 décembre des années 2009 et 2010. Les charges encourues pour lesquelles l'Agence a demandé un remboursement sont classées par catégories comme suit :

- Services de consultants / formation : 127 716 \$EU
- Frais de fonctionnement : 375 594 \$EU.

Nous avons vérifié par sondages les pièces justificatives des dépenses remboursées. Nous voulions nous assurer que :

- l'acquisition des biens et des services de conseil a été faite conformément à l'article III de l'Accord de crédit amendé ;
- les dépenses engagées étaient appuyées par des pièces justificatives appropriées telles que les factures des tiers ; et
- seule la portion éligible des dépenses encourues a été incluse dans la demande de remboursement.

Le solde du Compte spécial au 31 décembre 2010 était zéro (2009 : zéro). Le décaissement des tirages additionnels pour les dépenses susmentionnées avait été effectué à la fin de l'exercice et les fonds transférés dans les comptes bancaires opérationnels de l'Agence.

Opinion

À notre avis, le Compte spécial a été tenu conformément aux conditions de l'Accord de crédit de développement daté du 8 juin 2001, de l'Accord amendant l'Accord de crédit de développement du 19 juillet 2005 et de l'Accord portant amendement de l'Accord de crédit de développement du 23 mars 2007.

Experts-comptables agréés

Le 18 mars 2010

Nairobi

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES SUR LES COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE ET LES COMPTES DE REVENUS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Introduction

L'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (ACA) doit ouvrir et tenir auprès d'une/de (s) banque(s) commerciale(s) de renom (les Dépositaires des Comptes fiduciaires de garantie), un compte fiduciaire de garantie et un compte de revenus en dollars des États-Unis (\$EU) au nom de chaque État membre africain participant aux termes des instruments suivants : les Accords de crédit de développement (ACD) ; l'Accord portant amendement de l'Accord de crédit de développement signé entre l'Association internationale pour le développement (IDA) et l'ACA et entre l'IDA et chacun des États africains participant au Projet de facilitation du commerce régional (RTFP) ; ainsi que les Accords de participation et les Accords portant amendement des Accords de participation conclus entre l'ACA et chacun des États africains membres.

Conformément aux demandes faites par l'ACA au nom de chaque État africain membre, l'IDA décaisse le crédit dudit État sur le compte fiduciaire de garantie respectif. Les intérêts provenant des ressources des comptes fiduciaires de garantie sont déposés dans un compte de revenus séparé pour chaque État africain membre et mis à la disposition de l'ACA, excepté pour Madagascar.

Les fonds dans les Comptes fiduciaires de garantie donnent à l'ACA la capacité requise de souscription de polices d'assurance contre les risques politiques et commerciaux, y compris la coassurance et la réassurance.

En conformité avec le programme de restructuration juridico-financière de l'Agence, les fonds existants tenus dans les Comptes fiduciaires de garantie au nom des pays répondant aux exigences des Accords portant amendement des Accords de crédit de développement entre l'IDA et chaque État membre africain ont été ou doivent être entièrement convertis en participation au capital de l'ACA.

Responsabilité de la Direction

La Direction a la responsabilité de s'assurer que les Comptes fiduciaires de garantie et les Comptes de revenus sont tenus conformément aux dispositions des instruments suivants :

- Le Traité de l'ACA ;
- L'Accord portant amendement des Accords relatifs au Projet (Accord amendé relatif au Projet ACA/IDA) ;
- L'Accord portant amendement de l'Accord de crédit de développement entre l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique et l'Association internationale de développement (Accord de crédit de développement ACA/IDA amendé) ;
- Les Accords portant amendement des Accords de crédit de développement conclus entre l'Association internationale pour le développement et chaque État membre africain (Accords de crédit de développement amendés IDA/États membres africains) ;
- Les Accords portant amendement des Accords de participation conclus entre chaque État membre africain et l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (Accords de participation amendés ACA/États membres africains) ;
- L'Accord portant amendement et résiliation partielle de l'Accord relatif au Compte fiduciaire de garantie conclu entre l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique, les Dépositaires des Comptes fiduciaires de garantie et les Assureurs ; et
- L'Accord portant amendement et résiliation partielle de l'Accord relatif à la Facilité d'assurance conclu entre l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique et les Assureurs.

Elle a également la responsabilité de mettre en place les contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour s'assurer que les transactions des Comptes fiduciaires de garantie et des Comptes de revenus sont exemptes d'inexactitudes significatives, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une erreur.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES SUR LES COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE ET LES COMPTES DE REVENUS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Responsabilité de l'auditeur

En tant qu'auditeur de l'Agence, nous devons donner une opinion sur le degré de conformité, pendant l'exercice clos au 31 décembre 2010, des opérations des Comptes fiduciaires de garantie et des Comptes de revenus avec les dispositions des accords suivants :

- Le Traité de l'ACA ;
- L'Accord amendé relatif au Projet ACA/IDA ;
- L'Accord de crédit de développement amendé ACA/IDA ;
- Les Accords de crédit de développement amendés IDA/États membres africains ;
- Les Accords de participation amendés ACA/États membres africains ;
- L'Accord portant amendement et résiliation partielle de l'Accord relatif au Compte fiduciaire de garantie conclu entre l'ACA et les Dépositaires des comptes fiduciaires de garantie et les Assureurs ; et
- L'Accord portant amendement et résiliation partielle de l'Accord relatif à la Facilité d'assurance conclu entre l'ACA et les Assureurs.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent que nous respections les exigences déontologiques et que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les opérations des Comptes fiduciaires de garantie et des Comptes de revenus sont conformes aux dispositions des accords susmentionnés.

Notre audit comprenait l'examen, sur la base d'un sondages, des transactions relatives aux opérations des Comptes fiduciaires de garantie et des Comptes de revenus pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2010.

Résultats de l'audit

Aux termes des neuf Accords de crédit de développement amendés IDA/États membres africains, le total du crédit éligible que l'IDA a mis à la disposition desdits États s'élevait à 94 093 500 DTS (144 906 813 \$EU) au 31 décembre 2010.

En conformité avec leur Accord de crédit de développement amendé respectif, chaque État membre africain se conformant aux conditions suspensives contenues dans ledit Accord et dont ce dernier a été déclaré en vigueur par l'IDA devait recevoir un décaissement additionnel dans les comptes bancaires de l'ACA devant porter les fonds déboursés à 64 % du crédit total disponible affecté à l'État membre africain en question.

Au 31 décembre 2010, le pourcentage du crédit disponible total affecté à chaque pays participant qui avait été déjà déboursé était comme suit :

- Madagascar : 100% ;
- Burundi, Kenya, Malawi, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie et Zambie : 64%.

Les soldes dans les Comptes fiduciaires de garantie au 31 décembre 2010 se présentaient comme suit :

- Madagascar : 900 000 \$EU détenus en attendant la mise au point de la restructuration juridico-financière par cet État, après quoi ce montant dans le Compte fiduciaire de garantie sera transféré dans le compte de l'ACA.

En 2010, un montant de 3 750 000 \$EU représentant les fonds engagés du Burundi a été transféré du Compte fiduciaire de garantie au compte de l'ACA lors du renouvellement de la police pertinente y relative car le nantissement en espèces détenu auparavant dans le Compte fiduciaire de garantie n'était plus requis.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES SUR LES COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE ET LES COMPTES DE REVENUS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Opinion

À notre avis, les Comptes fiduciaires de garantie et les Comptes de revenus ont été tenus conformément aux dispositions des instruments suivants: le Traité de l'ACA ; l'Accord amendé relatif au Projet ACA/IDA ; l'Accord de crédit de développement amendé ACA/IDA ; les Accords de crédit de développement entre l'IDA et les États membres africains ; les Accords de crédit de développement amendés IDA/États membres africains ; les Accords de participation amendés ACA/États membres africains ; l'Accord portant amendement et résiliation partielle de l'Accord relatif aux Comptes fiduciaires de garantie entre l'ACA et les Dépositaires des Comptes fiduciaires de garantie et les Assureurs ; l'Accord de facilité d'assurance entre l'ACA et les Assureurs ; ainsi que l'Accord portant amendement et résiliation partielle de l'Accord de facilité d'assurance entre l'ACA et les Assureurs.

Experts-comptables agréés (Kenya)

Le 18 mars 2011

Nairobi

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Introduction

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique, lesquels sont présentés de la page 50 à la page 82. Ils comportent la situation financière au 31 décembre 2010, le résultat global, la variation des capitaux propres et le flux de trésorerie pour l'exercice venant de s'achever, ainsi qu'un résumé des règles et méthodes comptables significatives et d'autres informations explicatives.

Responsabilité des Administrateurs au sujet des états financiers

Les administrateurs ont la responsabilité de préparer des états financiers qui donnent une image fidèle de la situation financière de l'Agence conformément au référentiel IFRS et aux dispositions du Traité de l'ACA, et de mettre en place des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires afin de permettre une préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une erreur.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion au sujet de ces états financiers sur base de notre audit. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences déontologiques et que nous planifions et exécutions notre audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Un audit implique l'exécution de procédures en vue d'obtenir des preuves d'audit au sujet des montants et des informations indiqués dans les états financiers. Les procédures choisies dépendent de notre jugement, y compris de l'évaluation des risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une erreur. En faisant ces évaluations des risques, nous avons pris en considération les contrôles internes propres à la préparation des états financiers de l'entité donnant une image fidèle de sa situation afin de concevoir des procédures d'audit qui soient appropriées dans de telles circonstances ; ces évaluations n'ont pas pour but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'Agence. Un audit comprend également l'évaluation de la qualité des règles et méthodes comptables utilisées ainsi que le caractère raisonnable des évaluations de comptabilité faites par la direction ; il comprend aussi l'évaluation de la présentation globale des états financiers.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et adéquats pour servir de base à notre opinion.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 décembre 2010 ainsi que de la perte subie et de son flux de trésorerie pour l'exercice concerné selon le référentiel IFRS.

Experts-comptables agréés (Kenya)

Le 18 mars 2011

Nairobi

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE
 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL
 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

	Notes	2010 \$EU	2009 \$EU
REVENU			
Primes brutes		<u>4 772 302</u>	<u>3 614 707</u>
Primes acquises nettes	5	2 362 966	1 238 223
Revenu des commissions	6	321 692	258 579
Revenu des placements	7	610 601	1 569 239
Autres bénéfices d'exploitation	8	<u>296 105</u>	<u>374 040</u>
TOTAL DU REVENU		<u><u>3 591 364</u></u>	<u><u>3 440 081</u></u>
DÉPENSES			
Sinistres survenus			
- Bruts		32 924	6 143
- Quote-part des réassureurs		<u>(19 782)</u>	<u>(3 686)</u>
Sinistres survenus nets	9	13 142	2 457
Charges d'acquisition	19	117 371	51 567
Charges administratives	10	4 023 853	3 898 567
Perte/(gain) de change	11	(28 381)	58 702
Charges financières	12	<u>81 648</u>	<u>73 152</u>
TOTAL DES DÉPENSES		<u><u>4 207 633</u></u>	<u><u>4 084 445</u></u>
a) PERTE POUR L'EXERCICE		(616 269)	(644 364)
b) AUTRE RÉSULTAT GLOBAL		<u>-</u>	<u>-</u>
PERTE GLOBALE TOTALE POUR L'EXERCICE		<u><u>(616 269)</u></u>	<u><u>(644 364)</u></u>

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010

	Notes	2010 \$EU	2009 \$EU
ACTIF			
Solde caisse et banque		6 357 080	5 827 587
Comptes bancaires de l'ACA	13	95 622 725	91 872 725
Comptes fiduciaires de garantie	13	900 000	4 650 000
Soldes d'assurance à recevoir	14	1 305 844	1 194 679
Soldes de réassurance à recevoir	15	102 366	136 687
Autres créances et paiements anticipés	16	431 686	532 660
Quote-part réassureur des provisions techniques sinistres	17	73 972	54 556
Quote-part réassureur des primes non acquises	18	1 070 986	998 325
Frais d'acquisition reportés	19	67 543	19 877
Biens et équipements	20	254 699	266 108
Actif incorporel	21	18 135	28 232
		<u>106 205 036</u>	<u>105 581 436</u>
PASSIF			
Soldes d'assurance exigibles	14	757 487	745 434
Soldes de réassurance exigibles	15	466 877	212 694
Autres montants et charges exigibles	22	416 846	461 365
Provisions techniques sinistres	17	83 796	57 014
Primes non acquises	23	2 055 518	1 980 974
Commissions de cession non acquises	24	113 213	117 569
Subvention non acquise	25	417 872	-
IDA – Crédit de développement	26	10 399 703	9 896 393
		<u>14 711 312</u>	<u>13 471 443</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	27	96 100 000	96 100 000
Compte primes d'émission	27	441 062	441 062
Capital de souscription	28	900 000	900 000
Réserve Générale		-	250 000R
Réserves (Déficit)		(5 947 338)	(5 581 069)
		<u>91 493 725</u>	<u>92 109 993</u>
		<u>106 205 036</u>	<u>105 581 436</u>

Les états financiers présentés de la page 50 à la page 82 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 18 mars 2011 et ont été signés en son nom par :



Israël L. Kamuzora
Administrateur



Sindiso Ngwenya
Administrateur



George Otieno
Directeur général

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE
 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

	Notes	Capital Social \$EU	Comptes Primes d'Émission \$EU	Réserve Générale \$EU	Capital de Souscription \$EU	Bénéfices Réinvestis \$EU	Total \$EU
Au 1er janvier 2009		86 000 000	441 062	250 000	900 000	(4 936 705)	82 654 357
Perte globale totale pour l'exercice		-	-	-	-	(644 364)	(644 364)
Transactions avec les propriétaires							
Décaissement de fonds	27	10 100 000	-	-	-	-	10 100 000
Au 31 décembre 2009		<u>96 100 000</u>	<u>441 062</u>	<u>250 000</u>	<u>900 000</u>	<u>(5 581 069)</u>	<u>92 109 993</u>
Au 1er janvier 2010		96 100 000	441 062	250 000	900 000	(5 581 069)	92 109 993
Transféré au compte de la Réserve générale*				(250 000)		250 000	-
Perte globale totale pour l'exercice		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(616 269)</u>	<u>(616 269)</u>
Au 31 décembre 2010		<u>96 100 000</u>	<u>441 062</u>	<u>-</u>	<u>900 000</u>	<u>(5 947 338)</u>	<u>91 493 724</u>

*La réserve générale de 250 000 \$EU représentait une partie des réserves qui avaient été mises en place pour couvrir des dépenses éventuelles résultant de sinistres futurs. Ces montants ont été reclassés de nouveau et affectés dans le compte des bénéfices réinvestis pendant l'exercice en cours.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

	Notes	2010 \$EU	2009 \$EU
RESSOURCES PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Ressources nettes provenant (utilisées pour les) des activités opérationnelles	29(a)	<u>143 782</u>	<u>(163 044)</u>
RESSOURCES PROVENANT DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT			
Achat de véhicules à moteur et d'équipement	20	(112 689)	(223 421)
Achat d'actifs incorporels	21	(6 607)	(22 430)
Produits sur cessions d'équipements		<u>1 697</u>	<u>6 454</u>
Ressources nettes utilisées pour les activités de placement		<u>(117 599)</u>	<u>(239 397)</u>
Ressources provenant des activités de financement			
Recettes de Crédits de développement de l'IDA	26	503 310	2 030 133
Capital social émis	27	-	10 100 000
Fonds versés au capital- actions ordinaire	27	3 750 000	1 932 828
ressources nettes provenant des activités de financement		<u>4 253 310</u>	<u>14 062 961</u>
Augmentation des espèces et des valeurs assimilables		<u>4 279 493</u>	<u>13 660 520</u>
ESPECES ET VALEURS ASSIMILABLES AU 1ER JANVIER		<u>97 700 312</u>	<u>84 039 792</u>
ESPECES ET VALEURS ASSIMILABLES AU 31 DECEMBRE	29 (b)	<u>101 979 805</u>	<u>97 700 312</u>

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(a) Base de préparation

Les états financiers de l'Agence sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les principales règles et méthodes comptables appliquées pour leur préparation sont restées inchangées par rapport à l'exercice précédent. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, sauf indication contraire dans les règles et méthodes comptables ci-après.

La préparation des états financiers conformément au référentiel IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses comptables essentielles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les domaines impliquant un degré élevé de jugement ou de complexité, ou lorsque les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers, sont présentés dans la Note 2.

(b) Adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS) nouvelles et révisées

i) *Nouvelles normes et amendements aux normes publiées et qui sont entrées en vigueur pendant l'exercice clos au 31 décembre 2010 :*

	En vigueur pour les exercices ouverts à compter du
<i>Amendements ou normes révisées</i>	
IFRS 1, Première adoption des Normes internationales d'information financière - révisées et restructurées	1er juillet 2009
IFRS 1, Première adoption des Normes internationales d'information financière - amendements relatifs aux actifs pétroliers et gaziers et déterminant si un accord contient un contrat de location	1er janvier 2010
IFRS 2, Paiement fondé sur des actions - amendements relatifs à des transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie	1er janvier 2010
IFRS 3 (Révisée 2008), Regroupement d'entreprises - révision exhaustive relative à l'application de la méthode d'acquisition	1er juillet 2009
IAS 27, États financiers consolidés et individuels; IAS 28, Participations dans des entreprises associées; et IAS 31, Participations dans des coentreprises - modifications résultant des amendements de IFRS 3	1er juillet 2009
IAS 39, Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation- amendements pour les Éléments couverts éligibles	1er juillet 2009
Diverses modifications résultant du processus d'améliorations annuelles aux IFRS effectuées d'avril 2009 à mai 2010	1er juillet 2009 et 1er janvier 2010
<i>Nouvelles interprétations</i>	
IFRIC 17, Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires	1er juillet 2009
IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients	Transferts reçus à compter du 1er juillet 2009

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ii) *Interprétations nouvelles et amendées publiées mais non encore en vigueur au 31 décembre 2010*

	En vigueur pour les exercices ouverts à compter du
<i>Nouvelles normes et amendements</i>	
IFRS 1, Première adoption des Normes internationales d'information financière - Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants	1er juillet 2010
IFRS 1, Première adoption des Normes internationales d'information financière - remplacement des dates d'application fermes pour certaines exceptions par la date de transition aux IFRS; et exemption additionnelle pour des entités sortant d'une hyperinflation	1er juillet 2011
IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir- amendements renforçant les informations à fournir concernant les transferts d'actifs financiers	1er janvier 2011
IFRS 9, Instruments financiers - Classification et évaluation	1er janvier 2013
IAS 12, Impôts sur le résultat - amendement à portée limitée (recouvrement des actifs sous-jacents)	1er janvier 2012
IAS 24, Information relative aux parties liées – définition révisée des parties liées	1er janvier 2011
Diverses modifications résultant du processus d'améliorations annuelles aux IFRS effectuées en mai 2010	1er juillet 2010 et 1er janvier 2011
IAS 32, Instruments financiers : Présentation - amendements relatifs à la classification des émissions de droits	1er février 2010
<i>Nouvelle interprétation</i>	
IFRIC 19, Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres	1er juillet 2010

(c) Impact des normes nouvelles et amendées et des interprétations sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2010 et sur les exercices futurs

Amendements de IAS 1 Présentation des états financiers (dans le cadre des améliorations des IFRS publiées en 2009)

Les modifications apportées à IAS 1 précisent que le règlement potentiel d'un passif par l'émission d'un instrument de capitaux propres n'affecte pas sa classification en tant que courant ou non courant.

Amendements de IAS 7 État des flux de trésorerie (dans le cadre des améliorations des IFRS publiées en 2009)

Les amendements de IAS 7 spécifient que seules les dépenses qui résultent en un actif comptabilisé dans l'état de la situation financière peuvent faire l'objet d'une classification en tant qu'activités d'investissement dans le tableau de flux de trésorerie.

Amendements de IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir (dans le cadre des améliorations des IFRS publiées en 2010)

Les amendements à IFRS 7 précisent le niveau d'informations à fournir sur les risques de crédit et les nantissements et donnent également des exemptions à des informations auparavant requises au sujet des crédits renégociés.

Amendements de IAS 1 Présentation des états financiers (dans le cadre des améliorations des IFRS publiées en 2010)

Les amendements à IAS 1 précisent qu'une entité peut choisir de présenter l'analyse requise des éléments d'un autre résultat global soit dans l'état de variation des capitaux propres ou dans les notes relatives aux états financiers.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(d) Monnaie de fonctionnement et conversion des monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dollars EU (\$EU), la monnaie de fonctionnement et de présentation des comptes de l'Agence. Les transactions libellées en \$EU sont comptabilisées dans les états financiers au montant initial dans cette monnaie. Les transactions libellées en Droits de tirage spéciaux (DTS) sont converties en \$EU au cours croisé du DTS et du \$EU aux taux de change en vigueur aux dates des transactions.

Les transactions en devises étrangères autres que le \$EU sont converties en \$EU aux cours de change au comptant aux dates des transactions. Les éléments de l'état de la situation financière libellés en monnaies autres que le \$EU sont convertis en \$EU aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les différences de change sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel elles sont enregistrées.

(e) Contrats d'assurance

(i) Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance représente un contrat de protection contre une perte au titre duquel l'assureur s'engage à rembourser le souscripteur en cas de sinistre. En vertu de ses polices d'assurance, l'ACA remboursera la partie assurée qui en est le bénéficiaire pour des pertes à hauteur d'un certain pourcentage du montant couvert et selon certaines conditions. Les contrats d'assurance incluent également des cas pour lesquels l'Agence souscrit elle-même à une réassurance, c'est-à-dire qu'elle transfère son risque à des assureurs publics ou privés ; et elle offre de la réassurance, c'est-à-dire qu'elle accepte les risques des assureurs d'origine.

En tant qu'assureur de l'investissement et du crédit, les contrats d'assurance émis par l'Agence peuvent, dans l'ensemble, être classés de la manière suivante :

- Assurance/réassurance des investissements couvrant les risques inhérents aux projets d'investissement et transactions commerciales transfrontalières (investissement direct étranger, prêts, financement de projets, produits de base, biens mobiles, etc.); et
- Assurance/réassurance-crédit qui assure une protection contre le non-paiement par des débiteurs privés et non privés. Certains des contrats d'assurance émis par l'Agence sont sur le long terme et portent sur de multiples périodes d'informations financières.

(ii) Comptabilisation et évaluation

I. Revenu tiré des primes

Les primes émises brutes ont trait aux contrats directs d'assurance et de réassurance souscrits durant l'année et couvrant une période de douze mois indépendamment du fait que la période se rapporte en totalité ou en partie à un exercice financier ultérieur, à moins que la police ne soit renouvelée pour une période plus courte. Les primes émises brutes sont initialement enregistrées comme non acquises ; leur portion acquise est comptabilisée en revenus. Les primes sont comptabilisées au titre de commissions acquises conformément au rendement périodique constant calculé sur la base de l'exposition escomptée aux risques éventuels. Les primes sont enregistrées en chiffres bruts, y compris les primes cédées aux réassureurs et les commissions payées aux intermédiaires.

Les primes cédées suivent la même approche que pour les contrats directs d'assurance et sont comptabilisées en une réduction des primes brutes émises sur la période d'indemnisation, sur la base de la structure des risques souscrits. Les commissions sur réassurance cédées et celles qui sont payées aux intermédiaires sont reportées et amorties selon les modalités des contrats d'assurance auxquelles les contrats de réassurance se rapportent.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (suite)

II. Primes non acquises

La provision pour primes non acquises comprend la proportion des primes brutes émises qui est estimée acquise pour l'exercice financier suivant, calculée séparément pour chaque contrat d'assurance en utilisant un rendement périodique constant calculé sur la base de l'exposition escomptée aux risques éventuels.

III. Commissions non acquises

Les recettes des commissions provenant des primes cédées sont différées et amorties selon les modalités des polices auxquelles elles se rapportent. Les commissions non acquises représentent la proportion de revenu correspondant aux primes non acquises.

IV. Frais d'acquisition reportés

Les frais de courtage encourus dans l'acquisition de nouveaux contrats et le renouvellement de polices sont différés et amortis selon les modalités des polices auxquelles ils se rapportent. Les frais d'acquisition reportés représentent la proportion de frais d'acquisition engagés correspondant aux primes non acquises.

V. Sinistres survenus et provisions

Les sinistres survenus comprennent les sinistres payés, les mouvements enregistrés dans les provisions techniques sinistres ayant fait l'objet d'une notification et les provisions constituées au titre de contrats pour lesquels un événement donnant lieu à une déclaration de sinistre est survenu mais n'a pas été déclaré (SSND).

Les provisions techniques sinistres sont constituées sur la base de la meilleure estimation de l'Agence des sinistres ayant fait l'objet d'une notification, des SSND, et au titre de ses obligations d'assurance et de réassurance. L'Agence enregistre une provision technique sinistres lorsque, à son avis, une perte est probable et le montant de cette perte peut être raisonnablement estimé.

Les estimations des indemnisations font l'objet d'une revue périodique. Leur variation est indiquée dans les états financiers pour la période durant laquelle des ajustements sont effectués, et elle est présentée séparément lorsqu'elle est significative. L'Agence est d'avis que les réserves sont adéquates pour couvrir le montant final de toutes les indemnisations. Cependant, ces réserves sont nécessairement calculées sur la base d'estimations, et il n'existe aucune garantie que l'engagement ultime ne dépassera pas ces estimations.

Aux fins de présentation des états financiers, les provisions techniques sinistres de l'Agence sont données en chiffres bruts, et avant déduction de la réassurance. Partant, elles sont indiquées en chiffres bruts au passif de l'état de la situation financière, tout en créant un poste de réassurance (dénommé « quote-part réassureur des provisions techniques sinistres ») au titre de l'actif de l'état de la situation financière.

VI. Récupération

Après l'apparition d'une cause de sinistre ou le paiement d'une indemnisation, l'assuré, sur demande de l'Agence, est tenu de prendre toutes les mesures raisonnables, y compris une action en justice, en vue d'obtenir des recouvrements auprès de toute source possible. Toute récupération obtenue par l'assuré ou l'Agence doit être partagée au prorata de leurs intérêts respectifs. Les estimations de récupération sont incluses à titre d'indemnisation dans l'évaluation des provisions techniques sinistres.

VII. Contrats de réassurance

Les contrats conclus par l'Agence avec les réassureurs en vertu desquels elle reçoit une compensation pour les pertes encourues au titre d'un ou plusieurs contrats émis répondant aux critères de classification pour les contrats d'assurance sont classés dans la rubrique des contrats de réassurance détenus. Les contrats d'assurance conclus par l'Agence avec un autre assureur (réassurance active) sont inclus dans les contrats d'assurance.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Les prestations dont l'Agence est bénéficiaire en vertu des contrats de réassurance détenus sont enregistrées en actifs de réassurance. Ces actifs couvrent la quote-part réassureur des primes non acquises, les soldes à court terme que doivent les réassureurs, ainsi que des montants à recevoir sur le long terme qui dépendent des sinistres et des prestations attendus des contrats d'assurance réassurés s'y rapportant. Les montants à recevoir dus par les ou à payer aux réassureurs sont évalués conformément aux montants associés aux contrats d'assurance réassurés et aux modalités de chaque contrat de réassurance. Les obligations liées à la réassurance sont essentiellement constituées des primes exigibles pour les contrats de réassurance et sont comptabilisées dans les charges exigibles à échéance.

L'Agence évalue ses actifs de réassurance pour dépréciation de façon régulière. S'il existe une indication que l'actif de réassurance a souffert d'une perte de dépréciation, c'est-à-dire que le réassureur est dans l'incapacité de faire face à ses obligations, l'Agence réduit alors la valeur comptable de cet actif à hauteur du montant recouvrable. Cette perte de dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat.

VIII. Montants à recevoir et exigibles se rapportant à l'assurance

Les montants à recevoir et exigibles sont enregistrés lorsqu'ils sont dus. Ceux-ci incluent les sommes dues aux et par les agents, les courtiers et les souscripteurs de contrats d'assurance.

S'il est prouvé que la prime d'assurance à recevoir a souffert d'une perte de dépréciation, l'Agence réduit la valeur comptable de cette prime en conséquence et comptabilise cette perte de dépréciation dans le compte de résultat.

Les primes émises brutes sont enregistrées sur la base de la durée des contrats qui débute durant la période de présentation de l'information financière. Une durée de contrat se réfère à une période identifiable (qui fait partie de la durée de la police d'assurance) durant laquelle l'ACA continue de fournir une couverture en échange de primes payées par le souscripteur. La durée du contrat est normalement annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle.

(f) Comptabilisation de revenus divers

Le revenu provenant des intérêts est comptabilisé en fonction du temps écoulé, qui prend en compte le rendement effectif tiré de l'actif. Les subventions sont comptabilisées en résultat au moment où les charges connexes ou remboursables sont payées ou dues.

(g) Espèces et valeurs assimilables

Aux fins du tableau de flux de trésorerie, les espèces et valeurs assimilables incluent les placements liquides à court terme qui sont facilement convertibles en montants nets disponibles et avec une échéance initiale de douze mois ou moins à compter de la date de placement.

(h) Impôts

Conformément aux dispositions du Traité de l'ACA, l'Agence et ses avoirs sont exemptés de toute forme directe ou indirecte d'impôts par ses États membres.

(i) Matériel roulant, équipements et amortissement

Le matériel roulant et les équipements sont enregistrés dans l'état de la situation financière à leur prix d'acquisition après déduction de l'amortissement cumulé. Le coût d'acquisition inclut le prix d'achat direct et les frais connexes, notamment de fret, d'assurance et d'installation.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou enregistrés comme un actif séparé, selon le cas, seulement quand il est probable que des avantages économiques futurs liés à l'élément d'actif reviendront à l'Agence et le coût de ce dernier peut être mesuré d'une façon fiable. Tous les autres coûts, réparations et entretien sont imputés au compte de résultat pendant l'exercice financier où ils sont engagés.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

L'amortissement des biens et des équipements est calculé selon le mode linéaire par référence à leurs durées probables d'utilisation aux taux annuels suivants :

Matériel roulant	25 % ;
Ordinateurs et équipements connexes	33 1/3% ;
Autre équipement de bureau	20 % ;
Meubles et garnitures	20 %.

Les équipements d'une valeur durable dont le coût initial d'acquisition est inférieur à 300 \$EU sont capitalisés mais sont amortis en totalité durant l'année de leur acquisition.

Les gains et pertes résultant des cessions sont déterminés par une comparaison du produit avec la valeur comptable des actifs et sont enregistrés dans les autres bénéfices d'exploitation pour le revenu et en charges administratives pour les pertes.

(j) Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent le coût des logiciels informatiques achetés.

Les dépenses engagées pour l'acquisition des logiciels informatiques sont capitalisées et amorties selon la méthode d'amortissement linéaire au taux annuel de 33 1/3 %.

Les coûts associés au développement ou à la mise à jour de logiciels informatiques sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont engagés et ne sont capitalisés que lorsqu'ils accroissent les avantages économiques futurs matérialisés dans l'actif spécifique auquel ils se rapportent. Les coûts de développement de logiciels comptabilisés en actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 33 1/3 %.

(k) Instruments financiers

Comptabilisation

Les achats et ventes réguliers d'actifs financiers sont enregistrés à la date de la transaction, qui est la date à laquelle l'Agence s'engage à acheter ou à vendre ces actifs.

Évaluation

Les instruments financiers sont au départ mesurés suivant leur juste valeur plus les coûts de transaction. L'évaluation ultérieure des divers éléments des instruments financiers détenus par l'Agence au 31 décembre 2010 est présentée ci-après :

Créances

Les créances d'assurance sont enregistrées au coût amorti. Les créances commerciales sont enregistrées à leur valeur nominale, déduction faite des provisions appropriées pour les montants non recouvrables.

Espèces et valeurs assimilables

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les espèces et valeurs assimilables comprennent les placements liquides à court terme qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dans un délai de trois mois lors de leur acquisition, moins les avances remboursables dans une période de trois mois à compter de la date de décaissement.

Passifs financiers

Ils sont classés soit comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou comme autres passifs financiers. Les passifs financiers sont enregistrés initialement à leur juste valeur, laquelle, dans le cas d'un passif financier non évalué à sa juste valeur par le biais du compte de résultat, est majorée des coûts de transaction qui sont directement imputables à l'acquisition ou l'émission du passif en question. Les passifs financiers sont sortis de l'état de la situation financière lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat est acquittée ou annulée ou lorsqu'elle expire.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers, y compris les emprunts, sont enregistrés initialement à leur juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Les autres passifs financiers sont par la suite enregistrés au coût amorti selon la méthode de l'intérêt réel, les frais financiers étant enregistrés sur la base du rendement effectif.

Compensation

Les actifs et les passifs financiers sont contrebalancés et le montant net est enregistré dans l'état de la situation financière lorsque l'Agence dispose du droit ayant force exécutoire d'annuler les montants comptabilisés, et a l'intention soit de procéder au règlement sur la base du solde net, ou de réaliser l'actif et acquitter la dette simultanément.

(l) Dépréciation des actifs

L'Agence passe en revue, à chaque date de l'état de la situation financière, les biens, les équipements et les actifs incorporels. Lorsqu'il existe une indication qu'un actif pourrait avoir subi une dépréciation, l'Agence fait une estimation du montant recouvrable de l'actif. Lorsque le montant comptabilisé d'un actif excède le montant à recouvrer, on considère que l'actif fait l'objet d'une réduction de sa valeur à hauteur du montant recouvrable.

Pour les créances, l'Agence met en place une provision relative à la dépréciation lorsqu'il existe une indication objective qu'elle ne sera pas en mesure de récupérer tous les montants dus selon les termes originaux des créances pertinentes.

Les pertes de dépréciation sont comptabilisées dans le compte du résultat pour la période durant laquelle elles ont eu lieu.

(m) Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, net des coûts de transaction encourus, et ils sont libellés par la suite à un coût amorti.

(n) Avantages sociaux du personnel

(i) Obligations liées aux prestations de pension

L'Agence administre un Fonds de prévoyance du personnel en vertu duquel tout employé peut soit décider de disposer d'un instrument de retraite/ fonds de prévoyance de son choix, soit adhérer au régime de placement en Fonds de prévoyance du personnel de l'Agence. Les actifs de ces fonds sont détenus et administrés séparément des avoirs de l'Agence.

Tous les fonds sont pleinement financés par les contributions versées par l'Agence et les employés, la contribution mensuelle de l'ACA étant limitée à 14 % du salaire de base des employés. L'ACA n'a pas d'obligations légales ou implicites de verser des contributions supplémentaires à ces régimes.

Les obligations de l'Agence au titre de ces fonds sont enregistrées en compte de résultat à la date d'échéance.

(ii) Autres avantages

L'obligation monétaire estimative liée aux droits des employés acquis au titre de leur congé annuel à la date de l'état de la situation financière est comptabilisée comme une charge courue.

(o) Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'Agence a une obligation réelle, juridique ou implicite découlant d'un événement antérieur, et qu'il est probable qu'une sortie de fonds soit requise pour honorer ladite obligation, et qu'on puisse faire une estimation fiable du montant de cette obligation. Lorsque l'effet d'escompte de la valeur actuelle est significatif, des provisions sont ajustées pour refléter la valeur temporelle de l'argent.

Lorsque l'Agence attend qu'une provision soit remboursée, le remboursement est comptabilisé comme un actif séparé, mais uniquement lorsque le remboursement est pratiquement certain.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

2. ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Le domaine que la Direction considère comme le plus crucial en ce qui concerne l'application des estimations et des hypothèses est celui de la constitution des provisions techniques sinistres. Celles-ci sont calculées sur la base de paramètres spécifiques aux contrats. Un sommaire détaillé de la politique de constitution des provisions pour sinistres est donné dans la note 1 (d).

3. GESTION DES RISQUES

Les activités de l'Agence l'exposent à une variété de risques économiques et commerciaux, ainsi qu'à des risques politiques et de crédit, risques inhérents à la souscription des assurances par ses clients. L'ACA a élaboré pour l'ensemble de l'entreprise un système permettant de reconnaître, analyser, évaluer, atténuer et gérer les risques essentiels auxquels elle est confrontée.

L'Agence utilise le Cadre de référence pour la gestion des risques de l'entreprise conformément au référentiel de contrôle interne « COSO », lequel sert de fondement aux activités de gestion des risques de l'Agence. Il intègre une gestion et une politique vigoureuses en matière de risques, une définition précise de la tolérance aux risques, des rôles clairs dans la gestion des risques de l'entreprise, une évaluation rigoureuse des risques et des processus décisionnels en matière d'atténuation des risques, ainsi que la communication régulière des indicateurs de risques fondamentaux.

En plus de la gestion des risques identifiés par le Cadre de référence pour toute l'Agence, le programme global de gestion des risques de l'ACA vise à réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur la performance financière de l'Agence à travers la définition de limites aux risques liés aux souscriptions, le recours efficace à la réassurance, des politiques de crédit régies par la prise en compte des risques de contreparties et des critères définis pour l'approbation des intermédiaires et des réassureurs. Des directives relatives aux investissements en accord avec les meilleures pratiques du marché sont appliquées afin de gérer les contreparties, le type et la teneur de l'investissement et le risque de liquidité, et elles visent à optimiser le rendement tout en s'assurant que les capitaux investis ne courent aucun risque ou ne vont pas être dépréciés.

(a) Le risque d'assurance

Les polices d'assurance souscrites par l'Agence impliquent la possibilité d'événements affectant les contrats d'assurance et, en conséquence, une incertitude quant au montant et à la date des sinistres. L'ACA reconnaît qu'un contrôle adéquat du risque d'assurance est primordial pour l'intégrité de ses opérations en tant qu'assureur des crédits et de l'investissement. Dans ce contexte, elle a mis en place des cadres et des processus de gestion des souscriptions conçus de manière à assurer une identification, une évaluation, un contrôle, une atténuation, un partage et un suivi efficaces des risques inhérents à ses activités de souscription, notamment les éléments suivants :

- Des évaluations des pays ;
- Le recours à l'analyse des risques liés au portefeuille ;
- Une évaluation prudente des risques de crédit et de souscription s'adressant à des acheteurs ou des débiteurs assurés individuels ;
- Une évaluation technique globale et une estimation exhaustive des risques de contrats eu égard aux risques politiques ; et
- La souscription d'une réassurance.

Afin d'éviter une concentration excessive des risques, l'Agence fixe des limites par produits, pays, projets, industries/secteurs et débiteurs. Le tableau ci-après présente la concentration du passif éventuel par catégories d'opérations, pays et secteurs, en tenant compte des sommes maximales assurées selon les modalités des polices d'assurance en vigueur au 31 décembre de chaque année.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE
 NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

3. GESTION DES RISQUES (suite)

Concentration du passif éventuel

Somme maximale assurée par catégories de risque	Brute 2010 \$EU	Brute 2010 \$EU	Nette 2010 \$EU	Nette 2009 \$EU
Assurance investissement	344 599 807	233 474 287	131 136 222	104 307 857
Assurance crédit	39 256 747	21 176 585	35 448 578	16 326 677
Total	383 856 554	254 650 872	166 584 800	120 634 534

Somme maximale assurée par pays				
Burundi	12 500 000	3 750 000	7 500 000	3 750 000
Kenya	45 009 375	31 863 353	35 115 142	22 446 437
Madagascar	3 201 526	1 659 784	3 201 526	1 659 784
Malawi	62 479 636	64 107 033	19 979 636	21 607 033
Ouganda	40 340 972	25 728 532	23 122 713	8 228 531
RDC	135 519 361	64 741 077	26 919 848	23 641 564
Rwanda	26 590 586	-	7 500 000	-
Tanzanie	12 986 192	14 637 043	12 986 192	11 137 043
Zambie	38 881 958	39 019 810	27 720 964	23 869 810
Autres*	6 346 948	9 144 240	2 538 779	4 294 332
Total	383 856 554	254 650 872	166 584 800	120 634 534

*Autres réfère à la couverture globale chiffres d'affaires à court terme. La répartition géographique des limites de crédits globales approuvées par l'Agence pour les clients des assurés est indiquée dans le tableau ci-après.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE
 NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

3. GESTION DES RISQUES (suite)

Limites de crédit par pays	2010 \$EU	2009 \$EU
Autriche	30 000	30 000
Afrique du Sud	165 000	690 000
Allemagne	343 000	310 000
Belgique	-	199 000
Corée (du Sud)	640 000	-
ÉAU (Dubai)	23 000	-
États-Unis	100 000	320 000
France	15 000	72 000
Hong-Kong	28 000	28 000
Italie	19 000	61 000
Japon	715 000	75 000
Kenya	1 323 000	6 342 000
Mozambique	-	50 000
Norvège		80 000
Nouvelle Zélande	40 000	25 000
Ouganda	-	275 000
Pays-Bas	773 000	828 000
Qatar	16 000	-
Royaume-Uni	3 213 000	8 082 000
Suède	20 000	28 000
Suisse	-	55 000
Tanzanie	-	970 000
Total des limites de crédit	7 463 000	18 520 000
Ajustements pour les risques multi-pays	(1 116 052)	(9 375 760)
Exposition brute totale	<u>6 346 948</u>	<u>9 144 240</u>

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

3. GESTION DES RISQUES (suite)				
Somme maximale assurée par secteur	Brute 2010	Brute 2009	Nette 2010	Nette 2009
Agro-industrie	5 127 388	5 961 060	2 050 955	2 384 424
Construction	22 296 454	17 095 591	22 296 454	17 095 591
Énergie	65 599 357	82 981 767	14 588 363	24 481 767
TIC	43 165 770	29 137 244	38 165 770	29 137 244
Infrastructure	14 775 395	9 885 293	14 775 395	9 885 293
Fabrication	14 142 942	10 336 243	13 334 369	9 356 563
Mines	129 999 514	59 811 956	18 750 000	16 062 443
Services	68 007 486	14 441 718	36 400 819	4 731 209
Tourisme	20 742 248	25 000 000	6 222 675	7 500 000
	<u>383 856 554</u>	<u>254 650 872</u>	<u>166 584 800</u>	<u>120 634 534</u>

Le montant maximum du passif éventuel de l'Agence en rapport avec les polices d'assurance émises à la date du 31 décembre 2010 totalise 383 856 554 \$EU (31 décembre 2009 - 254 650 872 \$EU). Le montant maximum du passif éventuel est constitué par la valeur maximale des sinistres éventuels pouvant découler des risques couverts par l'Agence.

(b) Le risque financier

L'Agence est exposée à la volatilité des marchés, ce qui a une incidence sur la valeur de ses actifs financiers, ses engagements financiers, ses actifs de réassurance, ses obligations liées aux contrats d'assurance et les taux d'intérêt. Les risques financiers auxquels est exposée l'Agence sont liés au marché (les risques de change et de taux d'intérêt sur les investissements), au crédit et à la liquidité. La gestion de ces risques est fondée sur des politiques approuvées par le Conseil d'administration.

(i) Le risque lié au marché

Le risque de change :

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de l'Agence est le \$EU. Le risque de change (lié au \$EU) découle des transactions commerciales, de l'actif et du passif et des investissements nets en opérations en devises de l'Agence qui sont effectuées ou comptabilisées en d'autres monnaies, en particulier l'euro, la livre sterling et le shilling kenyan. L'Agence détient la majeure partie de ses actifs et effectue la majorité de ses transactions en \$EU pour réduire au minimum son exposition au risque de change. En outre, elle a un solde en banque libellé devises étrangères suffisant pour gérer l'exposition monétaire découlant des passifs libellés en devises étrangères. Au 31 décembre 2010, l'actif et le passif de l'Agence, à hauteur de 6 % et 12 % respectivement, étaient libellés en devises autres que le \$EU ; ainsi, on ne s'attend pas à ce que le risque de change ait une incidence significative sur le revenu net.

Le risque lié au taux d'intérêt sur les flux de trésorerie :

Le passif financier de l'Agence en rapport avec le taux d'intérêt est constitué d'un prêt à long terme de l'IDA. Le taux d'intérêt sur le prêt à long terme est fixe; aussi, l'Agence n'est-elle pas exposée à un risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

3. GESTION DES RISQUES *(suite)*

(ii) Le risque de crédit

L'Agence est exposée à un risque de crédit lié au fait qu'une contrepartie pourrait être dans l'incapacité de lui rembourser en totalité, ce qui lui est dû, à la date d'échéance. Les risques de crédit majeurs résultent de montants à percevoir découlant de polices d'assurance et de réassurance ainsi que d'autres créances.

Le risque de crédit résulte aussi des espèces et valeurs assimilables de l'Agence détenues auprès d'institutions financières. Celles-ci sont tenues de disposer d'une notation minimale de solidité financière comme suit :

Standard & Poor's - notation d'émission de polices d'assurance pour d'importants risques non garantis : A ; notation d'émission de polices d'assurance à court terme : A ; ou leur équivalent le plus proche par d'autres agences de notation de renom.

L'Agence gère le niveau du risque de crédit en fixant des limites à son exposition à quelque contrepartie unique; ces limites font l'objet d'une revue régulière. L'Agence dispose aussi d'instruments lui permettant de contrôler les changements au niveau du risque de défaillance de la part des contreparties individuelles.

La réassurance est utilisée pour gérer le risque d'assurance de l'Agence. Cependant, la réassurance n'exonère pas l'ACA de sa responsabilité en tant qu'assureur d'origine. Si un réassureur ne rembourse pas un sinistre pour quelque raison que ce soit, l'Agence demeure responsable pour le paiement en totalité de ce sinistre au détenteur de la police d'assurance. La solidité financière des réassureurs est évaluée à travers des revues régulières, y compris la propre analyse de l'Agence et leur notation financière publique par une agence de notation internationale reconnue. Tous les réassureurs auprès desquels l'Agence s'est réassurée doivent avoir au moins deux notations de solidité financière, avec les notations minimales suivantes :

Moody's, Standard & Poor's ou Fitch	A
ou	
A.M. Best	A-

L'exposition de l'Agence au risque de crédit au 31 décembre est comme suit :

Exposition maximale au risque de crédit	2010 \$EU	2009 \$EU
Solde caisse et solde banque	6 357 080	5 827 587
Comptes bancaires de l'ACA	95 622 725	91 872 725
Comptes fiduciaires de garantie	900 000	4 650 000
Total	<u>102 879 805</u>	<u>102 350 312</u>

Aucun nantissement n'est détenu au titre des actifs ci-dessus. Tous les montants à recevoir sont à jour selon les conditions de paiement convenues, et les modalités d'aucune créance n'ont fait l'objet d'une renégociation.

(iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité consiste en ce que l'Agence ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations de paiement, l'échéance venue.

L'Agence est exposée à des appels de fonds réguliers sur ses disponibilités pour le règlement des déclarations de sinistre et d'autres charges administratives, et elle détient des ressources de trésorerie immédiatement disponibles pour couvrir tous ses besoins.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

3. GESTION DES RISQUES (suite)

Le tableau ci-dessous présente les valeurs non actualisées des flux de trésorerie payables par l'Agence dans le cadre de ses responsabilités financières pour les échéances contractuelles restantes à la date de l'état de la situation financière, ainsi que pour l'échéance contractuelle des actifs de l'Agence :

Au 31 décembre 2009	Jusqu'à 1 mois \$EU	1-3 mois \$EU	3-12 mois \$EU	1-5 ans \$EU	Plus de 5 ans \$EU	Total \$EU
Passif						
Soldes d'assurance exigibles	224 934	520 500	-	-	-	745 434
Soldes de réassurance exigibles	99 236	86 045	27 413	-	-	212 694
Autres montants et charges à payer	105 349	101 423	254 593	-	-	461 365
Provisions techniques sinistres	-	6 143	-	50 871	-	57 014
IDA - Crédit de développement	-	-	1 123 012	907 121	7 866 260	9 896 393
Total	429 519	714 111	1 405 018	957 992	7 866 260	11 372 900
Actif						
Espèces et valeurs assimilables	964 922	571 612	4 291 053	-	-	5 827 587
Comptes bancaires de l'ACA	-	100 000	11 932 828	79 839 897	-	91 872 725
Comptes fiduciaires de garantie	-	-	-	4 650 000	-	4 650 000
Soldes d'assurance à recevoir	964 650	32 203	197 826	-	-	1 194 679
Soldes de réassurance à recevoir	105 506	3 740	27 441	-	-	136 687
Quote-part réassureur des provisions techniques sinistres	-	3 685	-	50 871	-	54 556
Total	2 035 078	711 240	16 449 148	84 540 768	-	103 736 234

Au 31 décembre 2010	Jusqu'à 1 mois \$EU	1-3 mois \$EU	3-12 mois \$EU	1-5 ans \$EU	Plus de 5 ans \$EU	Total \$EU
Passif						
Soldes d'assurance exigibles	716 580	38 547	2 360	-	-	757 487
Soldes de réassurance exigibles	435 346	31 531	-	-	-	466 877
Autres montants et charges à payer	66 743	27 552	194 768	127 783	-	416 846
Provisions techniques sinistres	32 925	-	-	50 871	-	83 796
Subvention non acquise	-	-	417 872	-	-	417 872
IDA - Crédit de développement	-	-	348 183	2 185 260	7 866 260	10 399 703
Total	1 251 594	97 630	963 183	2 363 914	7 866 260	12 542 581
Actif						
Espèces et valeurs assimilables	1 523 815	-	4 833 265	-	-	6 357 080
Comptes bancaires de l'ACA	-	-	-	95 622 725	-	95 622 725
Comptes fiduciaires de garantie	-	-	-	900 000	-	900 000
Soldes d'assurance à recevoir	221 294	1 084 550	-	-	-	1 305 844
Soldes de réassurance à recevoir	-	102 366	-	-	-	102 366
Quote-part réassureur des provisions techniques sinistres	19 782	-	-	54 190	-	73 972
Total	1 764 891	1 186 916	4 833 265	96 576 915	-	104 361 987

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

4. GESTION DU CAPITAL

La structure financière de l'Agence comprend le capital actions émis, les réserves, le capital de souscription et les réserves.

Le tableau ci-après montre le capital qui est géré par l'Agence :

	2010 \$EU	2009 \$EU
Capital social	96 100 000	96 100 000
Compte primes d'émission	441 062	441 062
Capital de souscription	900 000	900 000
Réserves	(5 949 930)	(5 331 069)
Total	<u>91 491 132</u>	<u>92 109 993</u>

Avant 2007, la structure financière de l'Agence consistait en :

- (a) un capital social variable fondé sur un capital social initial autorisé de 4 000 000 \$EU, divisé en 40 actions d'une valeur nominale de 100 000 \$EU chacune, auxquelles les membres pouvaient souscrire;
- (b) un capital de souscription fourni par le biais d'une structure de garanties dans laquelle les États membres africains ont emprunté des fonds en DTS auprès de l'Association internationale pour le développement (crédits IDA). Cette structure de garanties était administrée à travers les Accords de crédit de développement (ACD) signés entre l'IDA et les États membres africains, et les Accords de participation conclus entre l'Agence et chacun des États membres africains. Le total des crédits offerts par l'IDA s'élevait à 94 093 500 DTS (144 906 813 \$EU).

Les deux décaissements futurs sont considérés comme un capital potentiel engagé.

Le Capital requis est calculé en utilisant la formule suivante :

- (i) 43 % de la taille du risque de l'ACA, moins le montant de la valeur de toutes polices existantes garanties par un nantissement en espèces ; plus
- (ii) 4 % du montant de toute réassurance souscrite par l'ACA ; plus
- (iii) Le montant de tout nantissement en espèces en cours.

Au 31 décembre 2010, le décaissement de 64% du crédit consenti par l'IDA à chaque État membre comme décrit à l'alinéa (i) ci-dessus avait été effectué pour le Burundi, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie. Les fonds pour Madagascar avaient été déboursés en totalité avant la restructuration juridico-financière. Seule la conversion de Madagascar doit encore être déclarée en vigueur par l'IDA, ce pays ayant signé son Accord de crédit de développement amendé avec l'IDA le 25 septembre 2008, et l'Accord de participation amendé avec l'ACA le 12 janvier 2009.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

4. GESTION DU CAPITAL (suite)

La situation du capital de l'Agence avant et après les divers décaissements effectués ou prévus ainsi que la conversion connexe du capital de souscription existant en capital, est montrée ci-après :

Pays membres	Total décaissé au départ*	Total décaissé au 31.12.10	64 % du crédit	82 % du crédit	100 % du crédit
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Burundi	9 583 456	9 583 456	9 583 456	13 512 223	16 478 321
Kenya	12 500 000	17 373 090	17 373 090	22 087 110	25 053 208
Madagascar	900 000	900 000	900 000	J€€ €€€	J€€ €€€
Malawi	3 750 000	10 692 384	10 692 384	14 399 281	17 365 378
Ouganda	5 000 000	14 232 452	14 232 452	18 243 194	21 209 293
RDC	2 636 007	7 036 530	7 036 530	10 111 837	13 077 935
Rwanda	1 875 000	5 437 686	5 437 686	8 682 689	11 648 787
Tanzanie	7 500 000	10 403 216	10 403 216	14 399 281	17 365 378
Zambie	7 500 000	10 382 248	10 382 248	14 399 281	17 365 378
	51 244 463	86 041 062	86 041 062	116 734 897	140 463 680
Capital social initial	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
Capital social total	52 544 463	87 341 062	87 341 062	118 034 897	141 763 680

La variation au niveau du capital social est présentée dans le tableau ci-dessous :

	2010 \$EU	2009 \$EU
Capital social	96 100 000	96 100 000
Réserves	(5 947 337)	(5 331 069)
Capitaux propres	90 152 663	90 768 931
Total des emprunts		
IDA- Crédit de développement	10 399 703	9 896 393
Moins : solde en banque	(101 979 805)	(97 700 312)
Dette nette	(91 580 102)	(87 803 919)

Au 31 décembre 2010 et 2009, l'Agence ne disposait d'aucun levier d'endettement financier.

*Total décaissé avant que les ACD amendés ne soient déclarés en vigueur.

Les montants indiqués ci-dessus en \$EU en rapport avec les deux décaissements à venir, qui vont porter le total décaissé respectivement à 82 % et 100 % (à l'exception de Madagascar qui a déjà bénéficié d'un décaissement à 100 %), sont sujets à des variations suivant le taux de change réel entre le DTS et le \$EU qui sera applicable aux dates réelles des décaissements.

Le capital potentiel engagé de l'Agence au 31 décembre 2010 était de 53 089 880 \$EU (31 décembre 2009 : 53 089 880 \$EU). Ce montant est sujet à des variations suivant le taux de change réel entre le DTS et le \$EU qui sera applicable aux dates réelles de tous les décaissements à venir.

Dans sa gestion du capital de l'Agence, la direction vise à avoir des fonds suffisants pour couvrir les pertes prévues et imprévues liées aux sinistres ainsi que les opérations en cours. Le niveau d'adéquation du capital de l'Agence est mesuré en termes de capital requis calculé COMME décrit ci-haut.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

4. GESTION DU CAPITAL (suite)

Le tableau ci-dessous montre le niveau actuel du Capital requis et la valeur des sinistres éventuels pouvant découler des risques couverts par l'Agence :

	2010 \$EU	2009 \$EU
Exposition brute	383 856 544	254 650 872
Exposition nette	166 584 790	120 634 534
Capital requis	80 322 334	59 371 003
Capitaux propres	91 491 132	92 109 993

5. PRIMES PROVENANT DES OPÉRATIONS DE SOUSCRIPTION

	2010 \$EU	2009 \$EU
Primes brutes générées au courant de l'année		
- Risque politique	4 226 967	3 066 192
- Risque de crédit	<u>545 335</u>	<u>548 515</u>
Total	4 772 302	3 614 707
Variations au niveau des primes brutes non acquises	<u>(74 544)</u>	<u>(962 325)</u>
Primes brutes émises	<u>4 697 758</u>	<u>2 652 382</u>
Primes de réassurance cédées		
- Risque politique	(2 315 101)	(1 705 592)
- Risque de crédit	(92 352)	(166 147)
Total	<u>(2 407 453)</u>	<u>(1 871 739)</u>
Variation dans la quote-part réassureurs des primes non acquises	72 661	457 578
Primes de réassurance cédées pour l'année	<u>(2 334 792)</u>	<u>(1 414 161)</u>
Primes acquises nettes résultant du	<u>2 362 966</u>	<u>1 238 223</u>
- Risque politique	1 918 455	1 022 675
- Risque de crédit	<u>444 511</u>	<u>215 548</u>
Total	<u>2 362 966</u>	<u>1 238 223</u>

6. REVENU DES COMMISSIONS

	2010 \$EU	2009 \$EU
Revenu des commissions généré au cours de l'exercice	304 138	315 769
Variation de provisions pour commissions non acquises	<u>17 554</u>	<u>(57 190)</u>
Commissions acquises imputées au revenu	<u>321 692</u>	<u>258 579</u>

7. PRODUIT DES PLACEMENTS

	2010 \$EU	209 \$EU
Intérêts sur les comptes à vue et les comptes à terme	<u>610 601</u>	<u>1,569,239</u>

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

8. AUTRE BÉNÉFICE D'EXPLOITATION		
	2010 \$EU	2009 \$EU
Subvention*	315 248	330 041
Produit sur cessions d'actifs	1 070	4 623
Frais de limite de crédit	(29 096)	26 202
Divers	<u>8 883</u>	<u>13 174</u>
Total	<u>296 105</u>	<u>374 040</u>

*La subvention a trait au financement octroyé par les bailleurs de fonds pour la création et le fonctionnement de bureaux de souscription dans les États membres africains de l'ACA. À ce jour, un bureau a été ouvert en Ouganda (avec l'appui de la PSFU, la « Fondation pour le secteur privé -Ouganda ») ; en Tanzanie (avec l'appui de la TPSF, la « Fondation tanzanienne pour le secteur privé ») ; et en Zambie (sur financement de l'UE et de USAID). Chaque subvention est administrée selon des modalités convenues d'accord parties avec le bailleur de fonds concerné.

9. SINISTRES SURVENUS

L'analyse des sinistres survenus est indiquée ci-dessous :

	2010 \$EU	2009 \$EU
Sinistres bruts déclarés et réglés	-	-
Provisions techniques sinistres	32 924	6 143
Libération de provisions techniques sinistres	-	-
Total des indemnités brutes	32 924	6 143
Recouvrement de réassurance	(19 782)	(3 686)
Sinistres survenus nets	<u>13 142</u>	<u>2 457</u>

10. DÉPENSES ADMINISTRATIVES

	2010 \$EU	2009 \$EU
Frais de personnel	2 169 334	2 088 193
Contribution à la caisse de prévoyance	226 130	215 220
Charges administratives générales	468 364	551 554
Frais de consultation	138 934	140 307
Amortissement des équipements	123 471	98 113
Voyages	240 142	189 159
Frais de recrutement	85 467	142 011
Assemblée générale annuelle	209 718	64 836
Frais du Conseil d'administration	126 169	172 652
Frais de marketing	219 419	220 482
Amortissement des actifs incorporels	<u>16 703</u>	<u>16 040</u>
Total	<u>4 023 853</u>	<u>3 898 567</u>

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

11. PERTE/(GAIN) DE CHANGE		
	2010 \$EU	2009 \$EU
Pertes/ (gains) de change autres que sur les espèces et valeurs assimilables	<u>(28 381)</u>	<u>58 702</u>

12. CHARGES FINANCIÈRES		
	2010 \$EU	2009 \$EU
Frais de gestion dus à l'IDA	81 648	67 958
Intérêts sur découvert bancaire	-	1 625
Pertes de change sur les espèces et valeurs assimilables	-	<u>3 569</u>
	<u>81 648</u>	<u>73 152</u>

13. COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE ET COMPTES BANCAIRES DE L'ACA

Conformément aux Accords de crédit de développement (ACD) initiaux entre l'IDA et les États membres africains et aux Accords de participation initiaux entre l'Agence et chacun des États membres africains, les Comptes fiduciaires de garantie ont été utilisés pour préserver le produit du crédit retiré par l'Agence et utilisé aux seules fins de la Facilité d'assurance et de la fourniture de contrats d'assurance. Suite à la mise au point de la restructuration juridico-financière de l'Agence et à la déclaration d'entrée en vigueur des ACD amendés pour les États membres africains appropriés, le produit des crédits a été converti en capital social de l'ACA, à l'exception de Madagascar (voir ci-après). Les retraits actuels et futurs dans le cadre de ces crédits ont été transférés des Comptes fiduciaires de garantie ou versés directement par l'IDA dans les Comptes bancaires de l'ACA. Voir notes 26 et 27. Le taux d'intérêt moyen effectif pour ING Bank pour l'année en cours a été de 0,4% (0,6% en 2009) alors que pour la NedBank le taux d'Intérêt moyen effectif a été de 0,7% pour l'année en cours (contre 2,1% en 2009).

Le solde dans le Compte fiduciaire de garantie représente les fonds décaissés pour Madagascar, dont l'ACD amendé n'a pas encore été déclaré en vigueur, et les fonds retenus comme nantissement en espèces pour une police courante émise dans le cadre de la structure financière antérieure. Ces fonds seront libérés et transférés dans les Comptes bancaires de l'ACA à l'expiration de ladite police ou si un accord préalable a été conclu avec l'assuré dans le but de renoncer au nantissement en espèces.

Les montants nécessaires pour porter le montant global des fonds retirés à 64 % du crédit de chaque État membre africain ont été décaissés.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE
 NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

13. COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE ET COMPTES BANCAIRES DE L'ACA (suite)

La situation des Comptes fiduciaires de garantie et des Comptes bancaires de l'ACA au 31 décembre 2010 est présentée ci-après :

Comptes fiduciaires de garantie	2010 \$EU	2009 \$EU
Burundi	-	3 750 000
Madagascar	900 000	900 000
Total des Comptes fiduciaires de garantie	<u>900 000</u>	<u>4 650 000</u>
Comptes bancaires de l'ACA		
États membres africains		
Burundi	9 583 456	5 833 456
Kenya	17 373 090	17 373 090
Malawi	10 692 384	10 692 384
Ouganda	14 232 452	14 232 452
RDC	7 036 530	7 036 530
Rwanda	5 437 686	5 437 686
Tanzanie	10 403 213	10 403 213
Zambie	10 382 248	10 382 248
Africa-Re Corporation	100 000	100 000
Atradius (Gerling Credit Emerging Markets SA)	100 000	100 000
COMESA	100 000	100 000
PTA Bank Limited	100 000	100 000
PTA Re-Insurance Company	100 000	100 000
SACE SpA	10 000 000	10 000 000
Contribution initiale au capital	<u>381 663</u>	<u>381 663</u>
Total des Comptes bancaires de l'ACA	<u>95 622 725</u>	<u>91 872 725</u>

14. SOLDES DES ASSURANCES

	2010 \$EU	2009 \$EU
Montants à percevoir - primes dues par les assurés	<u>1 305 844</u>	<u>1 194 679</u>
Montants à payer - dépôts de primes	<u>757 487</u>	<u>745 434</u>

15. SOLDES DE RÉASSURANCE

	2010 \$EU	2009 \$EU
Montants à percevoir - primes et commissions de cession dues par les réassureurs	<u>102 366</u>	<u>136 687</u>
Montants à payer- primes cédées dues aux réassureurs	<u>466 877</u>	<u>212 694</u>

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE
 NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

16. AUTRES CRÉANCES ET PAIEMENTS ANTICIPÉS		
	2010 \$EU	2009 \$EU
Paiements anticipés	194 374	259 764
Dépôts	25 116	26 416
Montants à recevoir du personnel	25 674	52 409
Remboursements de subventions	186 522	181 578
Autres montants à recevoir	-	12 493
	<u>431 686</u>	<u>532 660</u>
17. PROVISIONS TECHNIQUES SINISTRES		
	2010 \$EU	2009 \$EU
(a) Provisions techniques sinistres		
Provisions techniques sinistres au 1er janvier	57 014	50 871
Sinistres payés	(5 531)	-
Provisions pour sinistres survenus mais non déclarés (SSND)	32 924	6 143
Libération de provisions pour sinistres en suspens	<u>(611)</u>	<u>-</u>
Provisions techniques sinistres au 31 décembre	<u>83 796</u>	<u>57 014</u>
(b) Quote-part réassureur des provisions techniques sinistres		
Quote-part réassureur des provisions techniques sinistres au 1er janvier	54 556	50 870
Quote-part réassureur des provisions techniques sinistres	19 782	3 686
Quote-part réassureur de la libération des provisions techniques sinistres	<u>(366)</u>	<u>-</u>
Quote-part réassureur des provisions techniques sinistres au 31 décembre	<u>73 972</u>	<u>54 556</u>
18. QUOTE-PART RÉASSUREUR DES PRIMES NON ACQUISES		
	2010 \$EU	2009 \$EU
Quote-part réassureur des primes non acquises au 1er janvier	998 325	540 747
Primes cédées au courant de l'exercice	2 407 453	1 871 739
Primes de réassurance cédées au cours de l'exercice	<u>(2 334 792)</u>	<u>(1 414 161)</u>
Quote-part réassureur des primes non acquises au 31 décembre	<u>1 070 986</u>	<u>998 325</u>

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE
 NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

19. FRAIS D'ACQUISITION REPORTES

	2010 \$EU	2009 \$EU
Commissions non acquises au 1er janvier	19 877	22 010
Frais d'acquisition annuels découlant des polices émises au cours de l'année	165 037	49 434
Variation de revenu pendant l'exercice	(117 371)	(51 567)
Frais d'acquisition reportés au 31 décembre	<u>67 543</u>	<u>19 877</u>

20. VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

	Véhicules à moteur \$EU	Ordinateurs & matériel de bureau \$EU	Meubles & Agencements \$EU	Total \$EU
Au 31 décembre 2009 Coût				
Au 1er janvier 2009	83 188	278 627	415 290	777 105
Acquisitions	85 934	86 495	50 992	223 421
Cessions	<u>(33 700)</u>	<u>(22 411)</u>	-	<u>(56 111)</u>
Au 31 décembre 2009	<u>135 422</u>	<u>342 711</u>	<u>466 282</u>	<u>944 415</u>
Amortissement				
Au 1er janvier 2009	41 631	183 518	410 015	635 164
Amortissement	32 065	58 673	7 375	98 113
Cession d'actifs	<u>(33 700)</u>	<u>(21 270)</u>	-	<u>(54 970)</u>
Au 31 décembre 2009	<u>39 996</u>	<u>220 921</u>	<u>417 390</u>	<u>678 307</u>
Au 31 décembre 2009 Coût				
Au 1er janvier 2010	135 422	342 711	466 282	944 415
Ajustement-faible valeur	-	2 197	(2 197)	-
	<u>135 422</u>	<u>344 908</u>	<u>464 085</u>	<u>944 415</u>
Acquisitions	-	53 005	59 684	112 689
Cessions	-	(5 227)	(610)	(5 837)
Au 31 décembre 2010	<u>135 422</u>	<u>392 686</u>	<u>523 159</u>	<u>1 051 267</u>
Amortissement				
Au 1er janvier 2010	39 996	220 921	417 390	678 307
Ajustement-faible valeur	-	2 197	(2 197)	-
	<u>39 996</u>	<u>223 118</u>	<u>415 193</u>	<u>678 307</u>
Amortissement	33 855	67 101	22 515	123 471
Cession d'actifs -	-	(4 600)	(610)	(5 210)
Au 31 décembre 2010	<u>73 851</u>	<u>285 619</u>	<u>437 098</u>	<u>796 568</u>
Valeur comptable nette				
au 31 décembre 2009	<u>95 426</u>	<u>121 790</u>	<u>48 892</u>	<u>266 108</u>
Au 31 décembre 2010	<u>61 571</u>	<u>107 067</u>	<u>86 061</u>	<u>254 699</u>

Du matériel roulant et des équipements acquis à un coût de 614 584 \$EU ont été entièrement amortis au 31 décembre 2010 (2009 - 543 368 \$EU).

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE
 NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

21. ACTIFS INCORPORELS		
	2010 \$EU	2009 \$EU
Coût		
Au 1er janvier	102 792	80 362
Acquisitions	6 607	22 430
Au 31 décembre	<u>109 399</u>	<u>102 792</u>
Amortissement		
Au 1er janvier	74 560	57 830
Amortissement	16 704	16 040
Ajustements	-	690
Au 31 décembre	<u>91 264</u>	<u>74 560</u>
Valeur comptable nette au 31 décembre	<u>18 135</u>	<u>28 232</u>

Les actifs incorporels représentent le coût des logiciels informatiques achetés. Du logiciel acquis pour 62 954 \$EU a été entièrement amorti au 31 décembre 2010 (2009 : 55 558 \$EU).

22. AUTRES MONTANTS ET CHARGES À PAYER		
	2010 \$EU	2009 \$EU
Charges à payer	149 468	182 846
Pension du personnel à payer	217 430	233 447
Comptes non fournisseurs clients à payer	24 698	21 713
Commissions d'engagement et de gestion de l'IDA	<u>25 250</u>	<u>23 359</u>
Total	<u>416 846</u>	<u>461 365</u>

23. PRIMES NON ACQUISES		
	2010 \$EU	2009 \$EU
Primes non acquises au 1er janvier	1 980 974	1 018 649
Primes brutes générées au courant de l'année	4 772 302	3 614 707
Primes brutes acquises au courant de l'année	<u>(4 697 758)</u>	<u>(2 652 382)</u>
Primes non acquises au 31 décembre	<u>2 055 518</u>	<u>1 980 974</u>

24. COMMISSIONS DE CESSION NON ACQUISES		
	2010 \$EU	2009 \$EU
Commissions non acquises au 1er janvier	117 569	57 056
Revenu des commissions généré au cours de l'exercice	304 138	315 769
Variation de provisions pour commissions non acquises	<u>(308 494)</u>	<u>(255 256)</u>
Commissions non acquises au 31 décembre	<u>113 213</u>	<u>117 569</u>

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE
 NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

25. SUBVENTION NON ACQUISE		
	2010 \$EU	2009 \$EU
Subvention non acquise au 1er janvier	-	70 300
Fonds reçus de FAPA	450 000	-
Dépenses encourues	(32 128)	(70 300)
Subvention non acquise au 31 décembre	<u>417 872</u>	<u>-</u>

26. IDA - CRÉDIT DE DÉVELOPPEMENT		
	2010 \$EU	2009 \$EU
Au 1er janvier	9 896 393	7 866 260
Décaissements	<u>503 310</u>	<u>2 030 133</u>
Au 31 décembre	<u>10 399 703</u>	<u>9 896 393</u>
Obligations actuelles	106 208	-
Obligations à long terme	<u>10 293 495</u>	<u>9 896 393</u>
Au 31 décembre	<u>10 399 703</u>	<u>9 896 393</u>

Dans le cadre de l'Accord de crédit de développement (ACD) conclu entre l'IDA et l'ACA le 8 juin 2001, de l'Accord amendant l'Accord de crédit de développement daté du 19 juillet 2005 et de l'Accord portant amendement de l'Accord de crédit de développement daté du 23 mars 2009, l'IDA a accordé à l'Agence un crédit de développement s'élevant à 7 200 000 DTS (environ 10 000 000 \$EU) pour financer les dépenses d'exploitation de l'ACA. Ce montant comprend : (a) un crédit initial de 3 900 000 DTS (5 310 422 \$EU), et (b) un crédit supplémentaire de 3 300 000 DTS (soit près de 5 000 000 \$EU). De ces montants, 7 160 736 DTS (10 399 703 \$EU) avaient été décaissés au 31 décembre 2010. En 2009, 6 829 029 DTS (9 896 393 \$EU) avaient été décaissés. En janvier 2011, ces montants étaient entièrement déboursés.

Le montant principal est remboursable en tranches semestrielles sur une période de 25 ans, avec effet pour : (a) le crédit initial, du 15 septembre 2011 au 15 mars 2036 ; et pour (b) le crédit supplémentaire, du 15 septembre 2015 au 15 mars 2040.

Aux termes de l'ACD et des amendements y relatifs, l'Agence doit payer à l'IDA de temps à autre une commission de non-utilisation sur le principal du crédit non utilisé à un taux ne dépassant pas ½ % par an. Le taux du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 était de 0 %. L'ACA doit également payer à l'IDA en tant que de besoin des frais de gestion à un taux de ¾ % par an sur le principal de l'encours du crédit décaissé.

Aussi bien la commission de non-utilisation que les frais de gestion sont payables à l'IDA semestriellement, le 15 mars et le 15 septembre de chaque année.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

27. CAPITAL SOCIAL

Capital social autorisé :

Conformément au Traité de l'ACA, l'Agence dispose d'un capital social variable basé sur un capital initial de 1 000 000 000 \$EU, divisé en 10 000 actions d'une valeur nominale de 100 000 \$EU chacune, auxquelles les membres peuvent souscrire.

Chaque action entièrement libérée détenue par un membre vaut une voix lors de toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire. Toutes les décisions prises lors d'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire quelconque le sont à la majorité simple des représentants des membres présents et votants, exceptés pour des cas expressément prévus par le Traité de l'ACA.

Membre	2010 Nombre d'actions	2010 Capital versé \$EU	2009 Nombre d'actions	2009 Capital versé \$EU
Burundi	96	9 600 000	96	9 600 000
Kenya	174	17 400 000	174	17 400 000
Madagascar	1	100 000	1	100 000
Malawi	107	10 700 000	107	10 700 000
Ouganda	143	14 300 000	143	14 300 000
RDC	71	7 100 000	71	7 100 000
Rwanda	55	5 500 000	55	5 500 000
Tanzanie	105	10 500 000	105	10 500 000
Zambie	<u>104</u>	<u>10 400 000</u>	<u>104</u>	<u>10 400 000</u>
	<u>856</u>	<u>85 600 000</u>	<u>856</u>	<u>85 600 000</u>
COMESA	1	100 000	1	100 000
Atradius (Gerling Credit Emerging Markets SA)	1	100 000	1	100 000
PTA Re-Insurance Company	1	100 000	1	100 000
PTA Bank Limited	1	100 000	1	100 000
Africa-Re Corporation	1	100 000	1	100 000
SACE SpA	<u>100</u>	<u>10 000 000</u>	<u>100</u>	<u>10 000 000</u>
	<u>105</u>	<u>500 000</u>	<u>105</u>	<u>10 500 000</u>
Total	<u><u>961</u></u>	<u><u>96 100 000</u></u>	<u><u>961</u></u>	<u><u>96 100 000</u></u>

Compte primes d'émission

Conformément au Traité de l'ACA, les actions allouées aux États membres africains sont émises par tranches d'actions entières, la valeur au pair totale de ces actions comprenant chacune de ces tranches. Le Burundi, le Kenya, Madagascar, le Malawi, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie ayant reçu une allocation d'actions dans ce cadre, pourraient avoir un solde de fonds mais qui est insuffisant pour payer la valeur au pair d'une action entière ; ce solde est indiqué comme prime d'émission dans l'état de la situation financière. Lors de chaque décaissement futur, ces montants maintenus dans le compte primes d'émission seront ajoutés au montant du (des décaissement(s) ultérieur(s) afin d'établir le nombre et le montant de chaque tranche d'actions entièrement libérées à émettre ; tout solde excédentaire sera reporté dans le compte primes d'émission. Le solde du compte primes d'émission au 31 décembre 2010 est indiqué ci-après :

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

27. CAPITAL SOCIAL (suite)

États Membres	Capital versé	Valeur nominale	Prime	Capital versé	Valeur nominale	Prime
	2010	des actions	d'émission	2009	des actions	d'émission
	\$EU	allouées	2010	\$EU	allouées	2009
		2010	\$EU		2009	\$EU
		\$EU			\$EU	
Burundi	9 683 456	9 600 000	83 456	9 683 456	9 600 000	83 456
Kenya	17 473 090	17 400 000	73 090	17 473 090	17 400 000	73 090
Madagascar	100 000	100 000	-	100 000	100 000	-
Malawi	10 792 384	10 700 000	92 384	10 792 384	10 700 000	92 384
Ouganda	14 332 452	14 300 000	32 452	14 332 452	14 300 000	32 452
RDC	7 136 530	7 100 000	36 530	7 136 530	7 100 000	36 530
Rwanda	5 537 686	5 500 000	37 686	5 537 686	5 500 000	37 686
Tanzanie	10 503 216	10 500 000	3 216	10 503 216	10 500 000	3 216
Zambie	10 482 248	10 400 000	82 248	10 482 248	10 400 000	82 248
	<u>86 041 062</u>	<u>85 600 000</u>	<u>441 062</u>	<u>86 041 062</u>	<u>85 600 000</u>	<u>441 062</u>

28. CAPITAL DE SOUSCRIPTION

Le capital de souscription de l'Agence a été constitué par le biais d'une structure de garanties dans laquelle les États membres africains ont emprunté des fonds en DTS auprès de l'Association internationale pour le développement (crédits IDA). Cette structure de garanties était administrée à travers les Accords de crédit de développement (ACD) signés entre l'IDA et les divers États membres africains, et les Accords de participation conclus entre l'Agence et chacun desdits États. Le crédit éligible total de l'IDA s'élevait à 94 093 500 DTS (144 906 813 \$EU). De ce montant, un total de 38 023 417 DTS (58 557 203 \$EU) avait été décaissé au profit des Comptes fiduciaires de garantie (gérés par l'Agence) avant que l'ACD amendé de chaque État membre africain ne soit déclaré en vigueur par l'IDA.

Dans le cadre de la restructuration juridico-financière de l'Agence, les capitaux de souscription existants doivent être convertis en capital social, et tous les décaissements futurs dans le cadre des Accords de crédit de développement amendés entre l'IDA et chaque État membre africain seront utilisés pour souscrire aux capitaux propres de l'ACA. La restructuration financière est effectuée en phases par le décaissement du crédit de l'IDA à chaque État membre africain en 3 tranches (qui sont toutes, y compris la tranche actuelle, converties en capital social). Voir notes 13 et 26.

Au 31 décembre 2010, les ACD amendés pour le Burundi, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie avaient été déclarés en vigueur par l'IDA. Les montants nécessaires pour porter la somme globale des fonds retirés à 64 % du total des crédits avaient été déjà décaissés et convertis en capital social. Le solde de la capacité de souscription à la fin de l'exercice représente donc les fonds décaissés pour Madagascar, dont l'ACD amendé n'a pas encore été déclaré en vigueur par l'IDA.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE
 NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

29. NOTES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		
	2010 \$EU	2009 \$EU
(a) Ressources nettes provenant (utilisées pour) des activités des opérations		
Résultat net	(616 269)	(644 364)
Ajustement pour rapprocher le résultat net (perte) et les fonds utilisés dans les opérations :		
Amortissement (note 20)	123 471	98 113
Dépréciation (note 21)	16 704	16 040
(Produit) sur cessions d'actifs	(1 070)	(4 623)
Variations en :		
Quote-part réassureur des primes non acquises (note 18)	(72 661)	(457 578)
Montants à recevoir de l'assurance (note 14)	(111 165)	(420 897)
Montants à recevoir de la réassurance (note 15)	34 321	(80 126)
Quote-part réassureur des provisions techniques sinistres (note 17)	(19 416)	(3 685)
Frais d'acquisition reportés (note 19)	(47 666)	2 133
Autres créances et paiements anticipés (note 16)	100 974	(121 736)
Provisions techniques sinistres (note 17)	26 782	6 143
Primes non acquises (note 23)	74 544	962 325
Commissions de cession non acquises (note 24)	(4 356)	60 513
Subvention non acquise (note 25)	417 872	(70 300)
Montants d'assurance à payer (note 14)	12 053	578 067
Montants de réassurance à payer (note 15)	254 183	(232 918)
Autres montants et charges à payer (note 22)	(44 519)	149 849
Ressources nettes utilisées pour les activités opérationnelles	<u>143 782</u>	<u>(163 044)</u>
(b) Analyse des espèces et valeurs assimilables au 31 décembre		
Solde caisse et solde en banque	6 357 080	5 827 587
Comptes bancaires de l'ACA*	<u>95 622 725</u>	<u>91 872 725</u>
Total	<u>101 979 805</u>	<u>97 700 312</u>

* Concerne des montants de crédits qui ont été décaissés au profit du capital de l'Agence après que l'IDA ait déclaré en vigueur les ACD amendés pour chaque État membre africain pertinent ainsi que les décaissements des « Autres Membres ». Voir notes 13 et 27. Les comptes sont tenus et présentés séparément des autres comptes bancaires de l'Agence afin de refléter les avancées qui ont été faites au niveau de la restructuration juridico-financière ; ils ne seront plus présentés à part, une fois que cette restructuration sera achevée et aussitôt que l'ACD amendé de Madagascar aura été déclaré en vigueur par l'IDA.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

30. TRANSACTIONS AVEC DES APPARENTÉS

L'Agence a effectué les transactions suivantes avec des apparentés :

	2010 \$EU	2009 \$EU
(i) Rémunération des membres de la Direction	<u>731 557</u>	<u>773 766</u>
(ii) Rémunération des Administrateurs Jetons de présence	<u>37 500</u>	<u>40 000</u>

31. PASSIF ÉVENTUEL

L'annonce légale n° 89 émise en date du 4 juin 2001 par le gouvernement du Kenya au sujet de l'ACA, déclare que les salaires, émoluments, indemnités et pensions du personnel en rapport avec son service à l'Agence sont exempts de l'impôt. Selon l'interprétation de l'ACA de cette annonce, l'exemption s'étend au personnel kenyan de l'Agence. En attendant la confirmation par les autorités compétentes du Kenya de l'interprétation de l'ACA, aucune provision pour impôts sur les revenus n'a été constituée dans ces états financiers.

32. ACTIF POTENTIEL

Au 31 décembre 2010, le montant de 80 millions \$EU de fonds propres requis calculé conformément à la formule de Capital requis avait été atteint par l'Agence. Tel était le seuil pour la demande du deuxième décaissement de 18 % des fonds IDA de chaque État membre.

Il en résulte une augmentation de l'actif de 26 millions \$EU et l'accroissement du capital de la même valeur.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE
 NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

ANNEXE 1		
	2010 US\$	2009 US\$
Primes Brutes Emises Générées pendant l'année		
- Risque Politique	4 226 967	3 066 192
- Risque de Crédit	<u>545 335</u>	<u>548 515</u>
Total	4 772 302	3 614 707
Variation des Primes Brutes non Acquises	<u>(74 544)</u>	<u>(962 325)</u>
Primes Brutes Acquises	<u>4 697 758</u>	<u>2 652 382</u>
Primes Réassurance Cédées		
- Risque Politique	(2 315 101)	(1 705 592)
- Risque de Crédit	<u>(92 352)</u>	<u>(166 147)</u>
Total	(2 407 453)	(1 871 739)
Variation de la Quote-part Réassureurs des primes non acquises	<u>72 661</u>	<u>457 578</u>
Primes de Réassurance cédées pour l'année	<u>(2 334 792)</u>	<u>(1 414 161)</u>
Primes Nettes Acquises	<u>2 362 966</u>	<u>1 238 223</u>
Commission sur le revenu	321 692	258 579
Sinistre Brut Survenu	(32 924)	(6 143)
Quote-part Réassureurs au niveau des Sinistres	<u>19 782</u>	<u>3 686</u>
Sinistre Net Survenu	(13 142)	(2 457)
Coût d'Acquisition	(117 371)	(51 567)
Revenu issu de Limites de Crédit	11 653	-
Frais engendrés par les Limites de Crédit	<u>(35 535)</u>	<u>-</u>
Frais Nets engendrés par les Limites de Crédit	<u>(23 882)</u>	<u>-</u>
Revenu Net des Opérations Techniques	<u>2 530 263</u>	<u>1 442 778</u>
Autres produits d'exploitation & Subventions	<u>319 987</u>	<u>374 040</u>
	2 850 250	1 816 818
Dépenses Administratives	<u>(4 023 853)</u>	<u>(3 898 567)</u>
RESULTATS D'EXPLOITATION/ (PERTES)	<u>(1 173 603)</u>	<u>(2 081 749)</u>
Revenus de placement	610 601	1 569 239
Frais Financiers	(81 648)	(73 152)
(Gains)/Pertes de Change	<u>28 381</u>	<u>(58 702)</u>
RESULTATS NETS/(PERTES)	<u>(616 269)</u>	<u>(644 364)</u>

LES PRODUITS DE L'ACA

Assurance-risque politique pour soutenir les échanges commerciaux et les investissements

Également appelée assurance des investissements, l'assurance-risque politique couvre les exportateurs, les importateurs et les investisseurs contre toute action, inaction ou interférence gouvernementale susceptible de déboucher sur des pertes financières. Ces risques incluent notamment l'expropriation, la révocation de licence, l'abandon forcé, la restriction des transferts (incapacité à transférer ou convertir une devise), les embargos ou les pertes résultant d'une guerre ou de troubles civils.

Dans le cadre de ce produit, l'ACA couvre le non-paiement par des entités souveraines et sous-souveraines. L'ACA peut couvrir le risque politique à 100 % sur une période pouvant s'étendre jusqu'à 10 ans.

Assurance-crédit pour soutenir le commerce national et l'exportation

Également appelée assurance du crédit à l'exportation ou assurance du risque-crédit, ce produit vous protège contre le non-paiement par vos débiteurs. Si vous êtes un fabricant ou un commerçant, cette police d'assurance peut couvrir vos débiteurs nationaux et internationaux. Une clause de protection contre le risque politique peut également être ajoutée à cette police.

Nous fournissons également une couverture sur les coûts avant expédition. Cela peut être souhaitable si les marchandises sont produites pour un client spécifique dans une configuration spéciale. L'ACA peut assurer le risque crédit pour une période pouvant aller jusqu'à 10 ans avec une couverture à 90 %.

Couverture globale contre le risque de non-paiement

Cette assurance offre une protection combinée contre le risque politique et le risque-crédit tant aux prêteurs qu'aux fournisseurs de biens et services.

Terrorisme et sabotage (T&S)

L'ACA offre une assurance contre les périls (risques) nés du terrorisme et du sabotage (T&S), notamment les violences d'origine politique.

Réassurance

L'ACA offre aux compagnies d'assurance implantées ou appuyant une activité exercée dans ou à partir des États membres africains, la possibilité de se protéger via un traité. Cette couverture est actuellement spécifiquement offerte pour les polices couvrant une guerre, des troubles civils, le terrorisme et le sabotage, ainsi que le risque-crédit.

MEMBRES ACTUELS

L'adhésion à l'ACA est ouverte à tous les États membres de l'Union Africaine, aux États non-africains, aux entreprises privées et autres institutions régionales et internationales.

États membres africains actuels

- Bénin*
- Burundi
- Côte d'Ivoire**
- République démocratique du Congo
- Djibouti **
- Érythrée **
- Gabon**
- Ghana **
- Kenya
- Liberia **
- Madagascar
- Malawi
- Rwanda
- Soudan**
- Tanzanie
- Togo**
- Ouganda
- Zambie
- Zimbabwe**

* Signataires du Traité de l'ACA attendant la ratification et la finalisation de la procédure d'adhésion.

** Adhésion approuvée en attendant la signature et la ratification du Traité de l'ACA.

Autres membres

- La Société africaine de réassurance (Africa Re)
- Atradius (Gerling Credit Emerging Markets SA)
- Le Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe (COMESA)
- La Banque de l'Afrique de l'Est et australe pour le commerce et le développement (PTA Bank Limited)
- La Compagnie de réassurance de la ZEP (PTA Re-Insurance)
- SACE



GLOSSAIRE DES TERMES D'ASSURANCE CLÉS¹⁰

Courtier (Agent)

Partie par laquelle une demande d'assurance est présentée à un assureur de la part d'un assuré potentiel.

Acheteur (Créancier)

Entité commerciale à laquelle un assuré vend ses biens ou services

Demande d'indemnisation

Demande par l'assuré de l'indemnisation d'une perte dans le cadre de sa police d'assurance.

Risque commercial

Risque d'une détérioration dans la situation financière ou la solvabilité d'un client privé, résultant en un défaut de paiement par ce client ou en son insolvabilité, non causé par des circonstances ou incidents définis comme un risque politique.

Couverture globale

1. Assurance de la totalité du chiffre d'affaires de l'assuré (contrairement à la couverture de risque unique) ;
2. Assurance contre les risques politiques et commerciaux.

Conversion et risques de transferts

1. Risque de révocation par le gouvernement de l'assuré de ses droits légaux préexistants à payer dans une devise différente de la devise du pays acheteur, à n'importe quel taux de change ;
2. Risque politique résultant d'un événement à l'extérieur du pays de l'assuré prévenant ou retardant le transfert des fonds payés par le créancier à une banque locale.

Limite de crédit

Exposition maximale spécifiquement approuvée ou autrement autorisée par l'assureur par rapport à un acheteur assuré.

Défaut de paiement

Défaillance de l'assuré à remplir ses obligations contractuelles (de paiement). Un défaut est un événement qui peut entraîner une perte pour l'assureur (telle que la banqueroute) ou tout autre manquement de l'assuré par rapport à ses obligations de paiement couvert par la politique de l'assuré.

Embargo

Risque couvert par l'assurance-risque politique de l'ACA. Il s'agit d'un événement ou de toute sanction imposée par le Conseil de sécurité des Nations Unies ou par un groupe de pays contre l'un des États membres de l'ACA qui empêche la réalisation des contrats d'échanges commerciaux financés et peut mener à des défauts de paiement.

Excédent de sinistre

Assurance, couverture ou indemnisation en excédent d'un montant équivalent à la première perte subie par l'assuré.

Risque de change

Fluctuation dans la devise de l'assuré par rapport à une autre devise, qui pourrait affecter sa capacité financière à remplir ses obligations de paiement.

Assurance-crédit à l'exportation (Assurance de crédit commercial)

Assurance du risque-crédit lié à la vente de biens aux assurés dans d'autres pays.

Exposition

Montant total souscrit par un assureur comme couverture sur un assuré, un pays ou dans le cadre d'une police ou de toutes les polices.

Expropriation

Risque couvert par l'assurance-risque politique de l'ACA. Il s'agit d'une série d'actions ou d'inactions qui peuvent inclure la confiscation de marchandises livrées ou l'interférence avec la possession ou les licences d'importation empêchant l'entreprise de fonctionner ou de respecter son calendrier de paiement dans le cadre d'un contrat.

Primes brutes émises

Total des primes souscrites et assumées par un assureur avant déductions/commissions payées ou reçues par des réassureurs

Indemnisation

Compensation pour une perte.

GLOSSAIRE DES TERMES D'ASSURANCE CLÉS¹⁰ (suite)

Insolvabilité

Procédure judiciaire ou administrative par laquelle les actifs et affaires d'un assuré sont placés sous le contrôle ou la supervision d'un tribunal ou d'une personne/une entité nommée par le tribunal ou par la loi, en vue d'une réorganisation ou d'une liquidation de l'assuré ou du rééchelonnement, du règlement ou de la suspension de ses dettes.

Assuré (titulaire de police, client, assuré nommé, assuré principal)

Partie qui achète la police d'assurance et assume les responsabilités et obligations connexes.

Indication non contraignante

Proposition de conditions générales d'une police rédigée par un assureur, sujette à changement par l'assureur.

Risque de non paiement

Risque qu'un assuré ne satisfasse pas à ses obligations de règlement.

Risque politique (risque-pays)

1. Risque qu'un assuré gouvernemental ou qu'un pays empêche la réalisation d'une transaction ou ne satisfasse pas à ses obligations de paiement dans les délais. Dépasse la portée d'un assuré individuel ou tombe hors de sa responsabilité ;
2. Risque qu'un pays empêche la réalisation d'une transaction ;
3. Risque qu'un pays ne transfère pas vers le pays de l'assuré les sommes payées par les assurés domiciliés dans ce pays.

Prime

Montant payé par un client assuré à l'assureur, en échange de la couverture du risque.

Défaut prolongé (« Protracted Default »)

Défaillance de la part d'un assuré à payer la dette contractuelle dans un délai prédéfini calculé à partir de la date d'échéance de la dette.

Réassurance

Plus communément désignée comme l'assurance pour les compagnies d'assurance. Il s'agit d'une opération de partage du risque, dans laquelle l'assureur obtient une assurance d'un tiers (le réassureur) pour une partie des risques qu'il a garantis et en retour, cède une partie de la prime reçue. L'ACA offre ce type de couverture pour les risques politiques, y compris l'expropriation, l'inconvertibilité des devises et les restrictions de transferts, l'embargo, le non respect d'une décision d'arbitrage, une guerre et les troubles civils et le terrorisme et le sabotage.

Couverture pour un acheteur unique (couverture pour un créancier unique)

Assurance qui couvre tous les achats à un créancier ou pour un contrat unique avec un créancier (contrairement à une couverture sur le chiffre d'affaires global ou l'assuré principal).

Souscripteur

Personne chargée de souscrire et d'administrer toutes les polices d'assurance et de réassurance du risque crédit et du risque politique émises par l'ACA.

Guerre et troubles civils

Risque couvert par l'assurance-risque politique de l'ACA. Les risques spécifiques couverts par cette police incluent la guerre et les troubles civils, les violences d'origine politique et les actes de sabotage causant des dommages aux biens et propriétés ou perturbant les opérations d'une entreprise pour une période prolongée, ce qui l'empêche de remplir ses obligations contractuelles.

Police d'assurance sur le chiffre d'affaires global

Police d'assurance-crédit qui couvre les ventes à crédit totales de l'assuré (contrairement à une couverture de l'assuré principal et de l'assuré unique).

¹⁰Certaines définitions proviennent de l'ICISA (International Credit Insurance & Surety Association) le *Catalogue des Termes d'Assurance - Crédit*

CONTACTS

Siège de l'ACA

Adresse physique : Kenya Re Towers, 5th Floor, Off Ragati Road, Upperhill,

Adresse postale : P.O. Box 10620- 00100, Nairobi, Kenya

Tél. : +254 20 272 6999 / 271 9727

Portable : +254 722 205 007

Fax : +254 20 271 9701

E-mail : info@ati-aca.org

www.ati-aca.org

Ouganda

Adresse physique :

Plot 43 Nakasero Road,

Adresse postale :

P.O. Box 7683

Tél. : +256 312 261 850

Portable : +256 776 996 999

Fax : +256 414 259 109

E-mail : uganda@ati-aca.org

Tanzanie

Adresse physique : Private Sector

House, 1st Floor, 1288, Mwaya Road,

Msasani Peninsula

Adresse postale : P.O. Box 11313,

Dar es Salaam, Tanzanie

Tél. : +255 22 260 1913 / 1938

Portable : +255 764 711 740

Fax : +255 22 260 2368

E-mail : tanzania@ati-aca.org

Zambie & Malawi

Adresse physique : Kwacha House

Annex, Cairo Road

Adresse postale : P.O. Box 31303

Tél. : +260 211 227 745

Portable : +260 976 446 490

Fax : + 260 211 227 746

E-mail : zambia@ati-aca.org

CONTRIBUTEURS

© 2011

ATI/ACA

African Trade Insurance Agency

Kenya Re Towers, 5th Floor, Off Ragati Road, Upperhill

PO Box 10620-00100, Nairobi, Kenya

www.ati-aca.org

Responsable éditorial

Agence pour l'assurance du commerce en Afrique

Concept et design

Young & Rubicam Brands

Mombasa Road

Nairobi, Kenya

Photos

Couverture : ZK Advertising (K) Limited

Conseil d'administration, pages 6-7: Emmanuel Jambo

Entretien avec le DG, page 10: Emmanuel Jambo

Photo du personnel, page 12: Emmanuel Jambo

Projets 2010, pages 23-37: AfricanColours

Couverture Comptes annuels, page 42: Africanmedia Online

Imprimé par

Modern Lithographic (K) Limited

Nairobi, Kenya

Relations avec les médias

Sherry Kennedy

Tél. : +254 (0) 20 272 6999

Portable : +254 (0) 714 606 787

Fax : +254 (0) 20 271 9701

E-mail : press@ati-aca.org